

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

1. **Ouverture de la session extraordinaire** (p. 2).
2. **Déclaration de l'urgence de projets de loi** (p. 2).
3. **Requêtes en contestation d'opérations électorales** (p. 3).
4. **Nomination de députés en mission temporaire** (p. 3).
5. **Saisine pour avis d'une commission** (p. 3).
6. **Adoption de résolutions portant sur des propositions d'actes communautaires** (p. 3).
7. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 3).
M. le président.
8. **Rappels au règlement** (p. 3).
MM. Robert Pandraud, le président, Yves Nicolin, Pierre Mazeaud.
9. **Emploi des jeunes.** – Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 5).
Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.
M. Jean-Claude Boulard, rapporteur de la commission des affaires culturelles.
M. Claude Bartolone, président de la commission des affaires culturelles.

QUESTION PRÉALABLE (p. 15)

Question préalable de M. Bayrou : MM. Maurice Leroy, le rapporteur, Mme le ministre, M. Robert Galley, Mme Anne-Marie Idrac, MM. Jean Glavany, Georges Sarre, Mme Muguette Jacquaint. – Rejet.
Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.
10. **Ordre du jour** (p. 26).

Suspension et reprise de la séance (p. 4)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à dix heures.*)

1

OUVERTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre communication du décret du Président de la République en date du 3 septembre 1997 portant convocation du Parlement en session extraordinaire.

Je donne lecture de ce décret :

« DÉCRET DU 3 SEPTEMBRE 1997
PORTANT CONVOCATION DU PARLEMENT
EN SESSION EXTRAORDINAIRE

« Le Président de la République,
« Sur le rapport du Premier ministre,
« Vu les articles 29 et 30 de la Constitution,
« Décrète :

« Art. 1^{er}. – Le Parlement est convoqué en session extraordinaire à compter du lundi 15 septembre 1997.

« Art. 2. – L'ordre du jour de la session extraordinaire comprendra l'examen ou la poursuite de l'examen des projets et propositions de loi suivants :

« – projet de loi relatif au développement d'activités pour l'emploi des jeunes ;

« – projet de loi relatif à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs ;

« – projet de loi organique relatif à l'exercice par les citoyens de l'Union européenne résidant en France, autres que les ressortissants français, du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et portant transposition de la directive 94/80/CE du 19 décembre 1994 ;

« – projet de loi relatif à l'inscription d'office des personnes âgées de dix-huit ans sur les listes électorales ;

« – projet de loi autorisant l'approbation de l'accord d'adhésion de la République d'Autriche à la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les Gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, signée à Schengen le 19 juin 1990, à laquelle a adhéré la République italienne, le Royaume d'Espagne et la

République portugaise, et la République hellénique par les accords signés respectivement le 27 novembre 1990, le 25 juin 1991 et le 6 novembre 1992 ;

« – projet de loi autorisant l'approbation de l'accord d'adhésion de la République hellénique à la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les Gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, signée à Schengen le 19 juin 1990, à laquelle ont adhéré la République italienne par l'accord signé à Paris le 27 novembre 1990 et le Royaume d'Espagne et la République portugaise par les accords signés à Bonn le 25 juin 1991 ;

« – projet de loi portant mesures urgentes à caractère fiscal et financier ;

« – projet de loi portant réforme du service national ;

« – projet de loi d'orientation sur la pêche maritime et les cultures marines ;

« – projet de loi relatif à la partie législative du livre VI nouveau du code rural ;

« – proposition de loi relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.

« Art. 3. – Le Premier ministre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française. »

« Fait à Paris, le 3 septembre 1997.

« Signé : JACQUES CHIRAC

« Par le Président de la République :

« *Le Premier ministre,*

« Signé : LIONEL JOSPIN »

En application des articles 29 et 30 de la Constitution, je déclare ouverte la session extraordinaire de 1997.

2

DÉCLARATION DE L'URGENCE DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre des lettres m'informant que le Gouvernement déclare l'urgence :

– du projet de loi relatif au développement d'activités pour l'emploi des jeunes (n° 200) ;

– du projet de loi portant mesures urgentes à caractère fiscal et financier (n° 201) ;

– et du projet de loi portant réforme du service national (n° 199).

Acte est donné de ces communications.

3

REQUÊTES EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

M. le président. En application de l'article LO 181 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel, les 25 et 26 juin, communication d'une liste de requêtes en contestation d'opérations électorales.

En application de l'article LO 185 du même code, j'ai reçu du Conseil constitutionnel, le 11 juillet, notification de cinquante décisions de rejet relatives à des contestations d'opérations électorales.

Conformément à l'article 3 du règlement, ces communications ont été affichées et seront publiées à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

4

NOMINATION DE DÉPUTÉS EN MISSION TEMPORAIRE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre des lettres m'informant qu'il avait chargé MM. Michel Delebarre, Guy Hascoët, Jean Vila, Bruno Le Roux et Dominique Baert de missions temporaires, dans le cadre des dispositions de l'article LO 144 du code électoral.

Les décrets correspondants ont été publiés au *Journal officiel* des 26 juin, 24 juillet et 21 août 1997.

5

SAISINE POUR AVIS D'UNE COMMISSION

M. le président. J'informe l'Assemblée que la commission de la défense nationale et des forces armées a décidé de se saisir pour avis du projet de loi portant règlement définitif du budget pour 1995 (n° 33).

6

ADOPTION DE RÉOLUTIONS PORTANT SUR DES PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAU- TAIRES

M. le président. J'informe l'Assemblée qu'en application de l'article 151-3, alinéa 2, du règlement sont considérées comme définitives les résolutions, adoptées par la commission des finances, de l'économie générale et du

Plan, sur l'avant-projet de budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1998 et sur les recommandations de la commission relatives à des recommandations du Conseil visant à ce que soit mis un terme à la situation de déficit public excessif en Belgique, en Allemagne, en Grèce, en Espagne, en France, en Italie, en Autriche, au Portugal, en Suède et au Royaume-Uni (application de l'article 104 C, paragraphe 7, du traité instituant la Communauté européenne) (SEC [97] 730 final/n° E 834).

7

FIXATION DE L'ORDRE DE JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au 30 septembre inclus a été publié au *Journal officiel*.

Il sera annexé à la suite du compte rendu intégral des séances de ce jour.

Dans un instant, mes chers collègues, je donnerai la parole pour un rappel au règlement à ceux d'entre vous qui me l'ont demandée. Auparavant, je vous souhaite la bienvenue pour cette première séance de rentrée.

Nous avons un ordre du jour chargé. Je souhaite que nos travaux soient empreints de beaucoup d'esprit de sérieux, parce que les problèmes que nous avons à traiter sont sérieux, et de beaucoup d'esprit de tolérance, puisque nous sommes ici pour nous écouter les uns les autres.

8

RAPPELS AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Robert Pandraud, pour un rappel au règlement.

M. Robert Pandraud. Monsieur le président, mon rappel au règlement est fondé sur l'article 50.

Si j'ai bien compris notre emploi du temps futur, la conférence des présidents a rétabli les séances de nuit. Je n'ai rien contre ce système et j'étais même très réservé à l'égard du précédent. Mais ne serait-il pas strictement réglementaire et ne serait-ce pas une forme de courtoisie de demander à l'Assemblée ce qu'elle pense de cette nouvelle organisation de son travail? J'estime qu'il a été un peu discourtois de nous en informer par simple courrier. Et je pense, monsieur le président, que ce rappel au règlement ne rompt pas avec les règles de courtoisie que vous nous avez demandé de respecter.

M. Jean Glavany. Le règlement n'est pas en cause! Les séances de nuit y sont conformes.

M. le président. Monsieur Pandraud, nous avons abordé cette question en conférence des présidents et, compte tenu de la charge de l'ordre du jour, nous avons décidé de procéder ainsi.

La parole est à M. Yves Nicolin, pour un rappel au règlement.

M. Yves Nicolin. Mon rappel au règlement est fondé sur l'article 58-1 de notre « bible ».

Monsieur le président, le Premier ministre a fait sienne la volonté de revaloriser notre fonction, et donc celle du Parlement.

Le premier texte qui nous est soumis par le Gouvernement, celui que nous allons examiner dans quelques instants, concerne l'emploi des jeunes. Or, depuis quelques semaines, la presse s'est fait l'écho de dispositions de ce projet de loi qui apparaissent déjà en vigueur. Je tiens notamment à votre disposition un document émanant du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, où figurent toutes les informations concernant les futurs emplois-jeunes : conditions de candidature, modalités pour y postuler, nature précise du contrat, montant exact des salaires. Bref, tout y est !

La question que nous sommes en droit de nous poser est donc la suivante : à quoi servons-nous ici ? Devons-nous légiférer ou devons-nous accepter un texte déjà ficelé ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Si le sujet n'était pas aussi grave, nous pourrions qualifier l'attitude du Gouvernement d'affront vis-à-vis de la représentation parlementaire.

M. Jean Glavany. Oh !

M. Yves Nicolin. Et puisque nous sommes habitués, de la part du ministre de l'éducation nationale, à quelques petites phrases, je crois que M. Allègre, qui prône l'enseignement de l'éducation civique dans les classes des collèges et des lycées, ferait bien de reprendre un document qui nous est cher, le texte de la Constitution, et d'y vérifier que seul le Parlement vote la loi.

Afin que M. le ministre de l'éducation nationale, et peut-être aussi ses collègues ici présents, puissent prendre pleinement connaissance de notre Constitution, je demande, monsieur le président, une suspension de séance de cinq minutes. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. Marc Dolez. C'est nul !

M. le président. La parole est à M. Pierre Mazeaud, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Mazeaud. Je suis, comme Robert Pandraud, favorable aux séances de nuit. La conférence des présidents, à laquelle j'ai eu l'honneur de siéger, a d'ailleurs considéré qu'il fallait revenir, non seulement pour cette session extraordinaire mais également pour les sessions ordinaires, au système que nous avons connu lors des législatures antérieures.

Mais comme je suis l'auteur de l'article 50 du règlement dans sa nouvelle rédaction, je voudrais en donner lecture pour appeler votre attention, monsieur le président, encore que vous le connaissiez parfaitement, sur certaines de ses dispositions :

« Les séances du matin ne peuvent se prolonger au-delà de treize heures et celles de l'après-midi au-delà de vingt heures. L'Assemblée peut toutefois décider de prolonger ses séances, soit sur proposition de la conférence des présidents, » – c'est donc à l'Assemblée de décider – « soit pour continuer le débat en cours ; dans ce dernier cas, elle est consultée sans débat par le président », ce qui laisse à penser que, dans le premier cas, il faut un débat.

Je n'irai pas jusqu'à demander un débat mais je souhaiterais, monsieur le président, que vous puissiez, conformément à l'article 50, alinéa 4, consulter l'Assemblée nationale.

M. le président. Mes chers collègues, ce sont là des arcanes... mais ces éléments nous sont très familiers.

M. Pierre Mazeaud. C'est vrai !

M. le président. Comme ils vous sont en particulier très familiers, monsieur le président Mazeaud, et puisque vous siégez de surcroît à la conférence des présidents, vous savez sans doute que nous nous situons dans le cadre de l'alinéa 2 de l'article 50. Ainsi que le ministre Daniel Vaillant nous en a priés l'autre jour, c'est en effet à la demande du Gouvernement que nous siégeons. Dès lors, il n'y a pas lieu de procéder au débat auquel vous avez fait allusion.

M. Jean Glavany. Très bien !

M. Pierre Mazeaud. Bien sûr que si !

M. le président. Quant au fond, vous savez très bien, puisque nous avons eu ce débat aimable en conférence des présidents, que nous avons à trouver un équilibre. Il y a beaucoup de textes à examiner et chacun veut les aborder. En même temps, l'un des groupes, le vôtre d'ailleurs, a décidé, ce qui est bien normal, de se réunir demain matin pour procéder au choix de son président.

M. Jean Le Garrec. Choix difficile !

M. Pierre Mazeaud. Cela n'a rien à voir !

M. le président. Nous aurions pu, évidemment, siéger demain matin, mais cela aurait été discourtois et nous avons décidé de ne pas le faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Nous avons donc été amenés à reporter une partie de l'ordre du jour et, dans cette mesure, chacun comprendra que nous devons siéger un peu, j'espère pas trop longtemps, la nuit.

M. Pierre Mazeaud. Certes, mais il faut consulter l'Assemblée !

M. le président. Par ailleurs, nous avons été saisis par M. Nicolin d'une demande de suspension de séance. Après vérification, il apparaît que M. Nicolin a délégué de son groupe. Il faut donc se prêter à cette demande mais vous comprendrez que la suspension ne soit accordée que pour deux minutes et sur place. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Le Garrec. C'est l'arroseur arrosé !

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix heures treize, est reprise à dix heures quinze.*)

M. le président. La séance est reprise.

Mes chers collègues, nous allons entrer dans le vif du sujet. C'est le baptême du feu pour tout le monde mais, pour trois de nos collègues, c'est leur anniversaire. Je tiens donc à souhaiter un bon anniversaire à MM. Yves Fromion, Michel Péricard et Germinal Peiro. (*Sourires et applaudissements.*)

EMPLOI DES JEUNES

Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi relatif au développement d'activités pour l'emploi des jeunes (n^{os} 200, 206).

La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le président, monsieur le ministre des relations avec le Parlement, mesdames et messieurs les députés, il me revient d'ouvrir la session extraordinaire du Parlement et de vous présenter le texte relatif au développement d'activités pour l'emploi des jeunes, projet de loi adopté au conseil des ministres le 20 août dernier.

Le Premier ministre avait indiqué ici même, lors de sa déclaration de politique générale le 19 juin dernier, que l'emploi était la priorité numéro un du Gouvernement. Nous ne pouvons en effet espérer aller vers une société plus solidaire et redonner confiance à notre pays que si nous sommes capables de faire reculer durablement le chômage en imaginant ensemble un nouveau modèle de développement plus riche en emplois.

Le texte que nous allons examiner à partir d'aujourd'hui constitue un des volets du programme et de la mobilisation du Gouvernement en faveur de l'emploi.

Si nous devons tout faire pour qu'elle soit la plus forte possible, nous ne pouvons pas tout attendre de la croissance. Même avec une croissance de 3 %, résultat bien meilleur que celui des dernières années, le taux de chômage resterait autour de 12 % dans les années qui viennent.

Malgré tout, le premier axe de notre politique est la relance de la croissance, qui passe aujourd'hui prioritairement par une augmentation de la consommation : il faut redonner du pouvoir d'achat, particulièrement à ceux qui en ont le plus besoin et qui, ces dernières années, ont beaucoup souffert des prélèvements et de moindres augmentations de leurs salaires. C'est ce que nous avons commencé à faire depuis le mois de juin, avec l'augmentation du SMIC de 4 % au 1^{er} juillet, le quadruplement de l'allocation de rentrée scolaire, la revalorisation de l'APL, et c'est ce que nous allons poursuivre dans les prochains jours avec le basculement de cotisations salariales maladie vers la CSG.

Le deuxième volet de la lutte contre le chômage, qui sera abordé dans quelques jours avec les partenaires sociaux dans le cadre de la conférence salariale, concerne la réduction de la durée du travail. Nous sommes convaincus qu'il faut s'engager dans cette voie avec détermination, dans des conditions qui soient les meilleures pour créer des emplois et qui, bien sûr, ne portent pas atteinte à la compétitivité des entreprises.

Le troisième axe concerne la recherche des emplois et des métiers de demain, qu'il s'agisse des emplois dans les nouvelles technologies, comme celles de l'information, ou de la réponse à des besoins nouveaux. L'objectif de ce

projet de loi est bien de répondre à des besoins émergents et non satisfaits par la création d'activités d'utilité sociale, culturelle, sportive, d'environnement et de proximité. Il permettra à 350 000 jeunes d'entrer durablement dans la vie active en faisant d'eux, en outre, de véritables agents de ce changement de mode de développement.

Avant de vous exposer la philosophie et la démarche qui ont prévalu au sein du Gouvernement pour la préparation de ce projet, je voudrais saluer ici la qualité du travail que nous avons accompli durant tout l'été avec un grand nombre de parlementaires, que je souhaite particulièrement remercier sous la conduite de Claude Bartolone, de Jean Le Garrec et du rapporteur, Jean-Claude Boulard. Au-delà des bancs de cette assemblée, nous avons également travaillé avec beaucoup d'élus, directement ou par le biais de leurs associations. Je pense à l'Association des maires de France et aux associations des maires des grandes villes, des villes moyennes, des petites villes et des villes de banlieue. Je pense aux présidents de collectivités territoriales que nous avons rencontrés et à l'action que nous avons entreprise avec l'Association des présidents de conseils généraux. Nous avons commencé à travailler ensemble, tant il nous est apparu nécessaire d'aborder avec audace et détermination le problème de l'emploi des jeunes.

Nous avons aussi travaillé avec les grands réseaux associatifs qui, sur le terrain, sont souvent ceux qui connaissent le mieux, avec les élus, les besoins de nos concitoyens. Je pense aux bailleurs sociaux, aux associations d'éducation populaire, aux grandes associations sportives, aux mutuelles, aux comités d'entreprise. Nous réfléchissons à ce que peuvent être ces nouveaux besoins, les métiers qui y sont afférents et la façon dont nous pourrions coopérer.

Tous cela a permis de prendre en compte les réalités du terrain mais aussi la volonté des élus dans ce texte qui, je n'en doute pas, sera enrichi par les débats parlementaires.

La situation du chômage des jeunes est, comme chacun le sait, extrêmement préoccupante, plus dans notre pays, d'ailleurs, que dans d'autres. Plusieurs indicateurs le confirment : leur insertion de plus en plus tardive sur le marché du travail, une précarité de l'emploi et des revenus, une montée très inquiétante de la pauvreté. Aujourd'hui, plus de 25 % des jeunes actifs de moins de vingt-sept ans sont au chômage.

Ainsi, parce que nous n'avons pas su répondre aux nouveaux enjeux qui se posent à notre pays, parce que nous n'avons pas su mobiliser l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, nous avons laissé se développer, peu à peu, des situations de désespérance dans la jeunesse.

Les années 90 ont donc, hélas ! été marquées par le chômage, la précarité et l'instabilité pour les jeunes. Du reste, les nombreuses mobilisations des jeunes, ces dernières années, révèlent avant tout leur angoisse, voire la colère de l'ensemble d'une génération qui a le sentiment que notre société ne leur laisse pas ou ne peut pas leur laisser de place. C'est bien la revendication d'un droit à l'avenir qui s'exprime avec force et que nous voulons traduire dans ce projet.

L'impression dominante est que la société française n'est plus capable de faire une place aux jeunes. Le chômage, un environnement international incertain et mouvant, le sida, la montée du racisme sont sans doute autant de causes d'une peur qui conduit aujourd'hui beaucoup de jeunes au repli sur soi ou à la désespérance.

D'ailleurs, la difficulté croissante d'un nombre relativement élevé d'entre eux à se projeter dans l'avenir et à bâtir un projet de vie personnel témoigne bien d'une société qui cherche aujourd'hui son souffle.

C'est pourquoi nous devons aujourd'hui, tous ensemble, et notamment vous, la représentation nationale, donner en direction des jeunes un signal fort. Ce qui est en jeu, c'est aussi le mode d'organisation sociale, économique et culturelle que nous voulons bâtir.

La cohésion sociale repose sur la capacité d'une collectivité à différencier ce qui relève de l'intérêt général de ce qui relève de la compétition économique et des intérêts individuels. Aujourd'hui, à bien des égards, cette frontière est devenue floue.

Préparer l'avenir, notamment celui des jeunes, construire une société plus solidaire nécessitent donc de reconstruire le lien social, notamment par la création d'activités qui répondent à des besoins non satisfaits. Préparer l'avenir nécessite aussi l'engagement d'une politique volontariste de création d'emplois pour les jeunes.

Ces objectifs vertèbrent notre projet et constituent une forte ambition. La mobilisation des moyens financiers pour le mettre en œuvre – nous en parlerons dans un instant – montre d'ailleurs avec quelle détermination le Gouvernement entend s'engager dans cette voie.

La seconde raison qui nous a conduits à l'élaboration de ce projet sur les nouvelles activités tient à la persistance d'un paradoxe dans notre pays. Celui-ci est riche et, pourtant, des besoins essentiels ne sont pas ou sont mal satisfaits, sans doute parce que ces richesses sont souvent mal réparties et parfois mal utilisées.

Des besoins existent dans notre pays, des besoins qui relèvent principalement de l'action de l'Etat et des services publics. On peut penser à la santé, à l'éducation, au logement, à la sécurité ; mais aussi à des besoins nouveaux, qui sont dus tout simplement à l'évolution de notre société. Ce sont les services aux personnes, la préservation de l'environnement et du patrimoine, la qualité du cadre de vie. Répondre à ces besoins pour améliorer notre vie collective, développer des services pour mieux vivre ensemble, créer des emplois durables : voilà l'ambition du Gouvernement.

Comme je l'ai dit au commencement de mon propos, ce programme de développement d'activités et d'emplois pour les jeunes s'inscrit dans la cohérence de l'action gouvernementale, qui vise à enrichir la croissance en emplois. Nous le savons, dans notre pays, la croissance crée moins d'emplois que dans beaucoup d'autres. Je crois que c'est en partie parce que nous nous sommes moins consacrés au développement des services, qui sont pourtant le fait des sociétés les plus avancées, notamment en matière d'éducation, de santé ou de logement.

Aujourd'hui, la juxtaposition, d'une part, d'un chômage massif – près de cinq millions de personnes sont, peu ou prou, à la recherche d'un emploi – et, d'autre part, de besoins non satisfaits apparaît de plus en plus comme inacceptable. Or, à l'évidence, il ne suffit plus de laisser faire le temps ou le marché pour satisfaire les attentes légitimes de chacun.

En effet, depuis la Seconde Guerre mondiale, et j'allais dire particulièrement pendant les Trente Glorieuses, la croissance a principalement été tirée par la consommation des ménages en biens individuels et durables : logement, équipement de la personne, automobile, équipement ménager et, de nos jours, audiovisuel.

« Avoir plus » était alors le ressort des Français. Aujourd'hui, pour la grande majorité des foyers – même si, rappelons-le, un grand nombre de nos concitoyens restent en deçà de ce niveau – nous sommes sur des marchés de renouvellement et non sur des marchés en grand développement capables, à eux seuls, d'alimenter et de tirer notre croissance, même si de nouveaux produits naissent, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir, comme la micro-informatique, les multimédias... Aussi, la satisfaction de ces besoins ne suffit pas, à elle seule, à entraîner la croissance susceptible d'engendrer et des richesses et des emplois.

Les besoins prioritaires, aujourd'hui, touchent principalement les services. Il en est ainsi des services aux personnes. Je donnerai ici quelques exemples. L'évolution de la démographie, les progrès médicaux, conduisent à un accroissement très important du nombre des personnes âgées et à l'allongement de leur durée de vie, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir. Mais cela implique parallèlement un renforcement massif de leur prise en charge sous tous ses aspects : santé, vie quotidienne, loisirs, culture, notamment, qui ne peut être assurée par les seules familles.

Il en est de même pour l'environnement. La nature est menacée dans une société plus peuplée et qui consomme davantage. La protection de l'environnement, le traitement des déchets, par exemple, ne sont pas un luxe, mais une condition indispensable pour transmettre aux générations futures un monde agréable à vivre.

De même, le maintien de liens sociaux dans la ville, à l'école, entre les générations implique le développement d'activités nouvelles de médiation, d'animation, de prévention...

Enfin, l'épanouissement de la personne, la maîtrise d'un monde de plus en plus complexe et l'exercice de la démocratie impliquent de développer fortement l'accès à l'information, à l'éducation, à la culture tout au long de la vie. A cet égard, permettez-moi une parenthèse : si, comme nous le souhaitons, la réduction de la durée du travail devient une réalité, il faudra que ce temps libre ne soit pas seulement un temps de consommation, mais soit bien un temps d'épanouissement et d'enrichissement. De multiples emplois seront donc nécessaires pour permettre à chacun d'accéder à la vie associative, à la vie culturelle, aux loisirs, comme cela devrait être le cas dans une société démocratique, sans laisser quiconque sur le bord de la route.

Dans tous ces domaines, des associations, des collectivités locales, des entreprises ont déjà développé des initiatives. De nombreuses collectivités locales ont mené des expériences. Ainsi, à Lille – pardonnez-moi de citer cet exemple – les initiatives que nous avons menées avec Pierre Mauroy ont d'ores et déjà créé 300 emplois. (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Yves Nicolin. Moi je...

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Mais je pourrais aussi citer, en réponse aux murmures que j'entends, les villes de Marseille, Epinal, Amiens, Strasbourg ou Rennes. Aujourd'hui, nombreux sont donc les élus qui sont allés de l'avant pour susciter la mise en place de nouvelles activités.

Si nous nous inspirons de toutes ces expériences, il faut bien reconnaître que nous devons souvent faire face à deux types de difficultés : l'organisation de l'offre, une offre de qualité, une offre professionnalisée, et la solvabilisation de la demande.

Les réponses à ces besoins émergents doivent trouver leur traduction dans des prestations identifiées, de qualité et qui correspondent à de vrais métiers.

C'est l'ambition de notre programme « Nouveaux services, nouveaux emplois » qui ne se limitent pas bien entendu à vingt-deux métiers comme cela a été dit ou écrit ces dernières années. Je tiens ici à rassurer ceux d'entre vous qui auraient pu comprendre que cette liste, présentée à titre d'exemple, était limitative. Il existe bien sûr des dizaines de métiers possibles et nous les inventerons ensemble en laissant courir nos imaginations, en étant à l'écoute de nos concitoyens, en identifiant les besoins et en faisant preuve de créativité et d'audace ; audace qui a peut-être trop manqué aux pays industrialisés ces dernières semaines et qui n'a pas permis d'ouvrir assez vite de nouvelles pistes créatrices d'emplois et de richesses dans nos pays.

M. Jean Le Garrec. Très bien !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Identifier les besoins de nos concitoyens, construire une offre susceptible d'y répondre, leur donner un contenu en termes de métiers constituent bien la logique de la démarche.

Le financement de ces besoins, non directement solvables et donc non pris en compte par le marché, est le second axe de l'action du Gouvernement.

Ainsi a-t-il été décidé d'impulser fortement, au sein de ces activités, la création de 350 000 emplois par une aide financière sans précédent : 92 000 francs par poste et par an pendant cinq ans. Cet effet de levier sur l'emploi conduira à l'émergence de nouveaux secteurs d'activité et de nouvelles filières professionnelles pour lesquelles il faudra bâtir progressivement des formations et des parcours de qualification.

Dans les services qui se mettront en place, il y aura à l'évidence, comme c'est le cas aujourd'hui dans l'industrie et les services traditionnels, toute une série de qualifications. Cela nécessitera d'organiser des filières avec des opérateurs, des référentiels de métiers, des diplômes reconnus, parfois des concours nouveaux, des valorisations d'acquis professionnels. Des fonctions simples côtoieront ainsi des métiers très qualifiés.

Ce programme s'adresse en priorité aux jeunes, quel que soit leur niveau de qualification. Cela permettra à des jeunes âgés de dix-huit à vingt-six ans – et aussi à des moins de trente ans dès lors qu'ils ne touchent pas les allocations d'assurance chômage – d'être les acteurs du développement d'activités nouvelles, de métiers nouveaux, et d'y investir leur énergie et leurs compétences.

Inverser la logique, c'est aussi inventer de nouvelles formes d'action publique. C'est ce que nous avons fait, et la mobilisation déjà forte de nombreuses collectivités territoriales, des grands réseaux associatifs témoigne que nous sommes certainement sur le bon chemin.

Inverser la logique, casser la logique du guichet qui prévaut depuis de nombreuses années, c'est aussi promouvoir une action publique qui valorise la notion de projets.

Ainsi, les appels à projets, qui seront encadrés par des cahiers des charges souples et très simples, favoriseront les initiatives locales et permettront de mobiliser l'ensemble des acteurs de terrain. Une action publique qui, à travers

des financements spécifiques de la promotion de l'emploi, apportera aussi une aide au montage des projets, notamment aux élus, je pense plus particulièrement aux maires. Une action publique qui reconnaît les acteurs locaux, j'y reviendrai dans un instant.

Bien évidemment, comme je viens de le souligner, il convient d'abord de rechercher la pérennisation et la solvabilisation de ces emplois. C'est le sens de l'aide sans précédent apportée par l'Etat pendant cinq ans. Cette période de cinq ans doit être mise à profit pour trouver des sources de financement d'origines multiples, propres à pérenniser ces projets : des fonds publics, sans doute, mais aussi des fonds mutualisés, des contributions individuelles, des concours de comités d'entreprises ainsi que des financements privés. Les expériences que je connais bien le montrent abondamment.

Là encore, il y a un grand effort d'innovation à fournir, qui permettra de surmonter les clivages actuels entre fonds publics et fonds privés, entre apports individuels et apports collectifs. C'est en mettant en œuvre des formules mixtes que l'on pourra promouvoir un développement massif de ces activités nouvelles.

Voilà les raisons pour lesquelles le Gouvernement a décidé d'impulser ce programme pour le développement des activités qui doit permettre la création de 350 000 emplois jeunes.

Il n'est pas question d'embaucher des jeunes sous contrats précaires pour occuper des tâches mineures dans les administrations ou les associations. « On ne veut pas boucher les trous », « on ne veut pas de petits boulots », nous disent les jeunes. Tel ne sera pas le cas. Nous ne voulons pas non plus qu'ils remplacent des personnels titulaires ou remplissent les missions traditionnelles des collectivités locales.

Notre projet, je le dis très clairement, après avoir entendu certaines critiques d'ailleurs très peu nombreuses à ce jour, ce n'est pas de mettre des jeunes dans des emplois publics existants.

M. Jean Le Garrec. Très bien !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Je précise clairement aux maires qui seraient tentés par ce biais de remplacer des agents partis en retraite, d'installer deux hôtes d'accueil dans le hall de leur mairie ou d'ajouter quelques personnels à leur bureau d'aide sociale qu'il ne s'agit pas de cela. D'ailleurs, je demande aux préfets que je rencontre actuellement avec mes collaborateurs de s'assurer d'abord qu'il s'agit bien de nouvelles activités qui ne sont pas dans le champ traditionnel des missions des collectivités locales et des services publics, de vérifier ensuite l'intérêt et la possibilité de pérennisation à terme, d'examiner enfin quelles sont les capacités de solvabilisation et de formation. Nous ne sommes pas en train de faire une fonction publique *bis*,...

M. Claude Bartolone, *président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.* Très bien !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. ... nous ne sommes pas en train de prévoir des emplois précaires, même mieux payés, même plus longs : nous sommes en train d'inventer les métiers de demain qui construiront de surcroît une société plus solidaire et moins dure. En effet, quand on recrée du lien social, quand on s'occupe des plus fragiles, on permet à notre société de fonctionner mieux. Les jeunes sont très attentifs à ces tâches et à l'objectif qui va leur incomber. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Alain Bocquet et M. Robert Hue. Très bien !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Les emplois seront portés par des collectivités locales, des personnes morales de droit public, des associations. A l'exception des adjoints de sécurité auprès des officiers de police qui relèvent des fonctions régaliennes de l'Etat – et je salue le ministre de l'intérieur ici présent – l'Etat ne sera pas employeur.

Nous avons aussi prévu que des entreprises gestionnaires d'un service public, comme les sociétés d'HLM, les entreprises de transports urbains, puissent embaucher des jeunes dans le cadre de ce dispositif, sous réserve qu'il s'agisse bien d'activités nouvelles qui s'inscrivent dans le champ du service public qui leur est confié.

Ces emplois devront être pérennisés. Je voudrais donner deux directions. En premier lieu, beaucoup de ces emplois, une fois que l'offre de service sera bien structurée et bien personnalisée, pourront être financés par des usagers, par des organismes qui offriront ainsi à leurs clients un service complémentaire ou, encore, par des entreprises privées.

En second lieu, il nous faut améliorer l'efficacité de nos dépenses sociales. C'est l'intérêt de la collectivité mais c'est aussi celui de nos concitoyens. Il vaut mieux, en effet, financer le maintien des personnes âgées à domicile, par exemple, que financer leur hospitalisation, qui coûte beaucoup plus cher à la collectivité et qui ne correspond pas au désir d'une grande partie de ces personnes âgées.

Il vaut mieux organiser la prévention que financer la prison.

Il vaut mieux préserver un environnement de qualité que payer le rétablissement d'un cadre de vie... On pourrait multiplier les exemples.

Dans le même esprit, on peut souhaiter que des dépenses passives, d'insertion ou de chômage, soient activées à cette occasion. Vous êtes d'ailleurs nombreux à le demander.

Ces emplois devront aussi être professionnalisés en créant de vrais métiers. Il ne saurait bien sûr être question de proposer une liste limitative de métiers. Il faudra, au contraire, faire preuve d'imagination pour inventer des métiers nouveaux. En complément, des efforts de formation devront être consentis, pour ces jeunes, lorsqu'ils en auront besoin afin de leur permettre d'accéder à des qualifications reconnues. A cet égard, les conseils régionaux, de par leurs compétences en matière de formation professionnelle des jeunes, auront, je le souhaite vivement, à se mobiliser ou à contribuer directement à la mise en œuvre de ce programme. Et je me réjouis d'ores et déjà que plusieurs de leurs présidents nous aient contactés afin d'examiner comment ils pourraient mettre en place, ou financer, des programmes de formation qui permettent de professionnaliser ces emplois.

Le contrat de travail proposé est un contrat de droit privé, auquel toutes les dispositions prévues dans le code du travail s'appliqueront. Ne succombez donc pas à la tentation de les reproduire dans le texte puisqu'elles seront automatiquement applicables. Je tiens d'ailleurs à affirmer solennellement que le contrat à durée indéterminée devra être la règle générale, et nous nous y emploierons. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Nous avons cependant prévu un contrat à durée déterminée de soixante mois qui s'imposera essentiellement aux collectivités et aux personnes morales de droit public, d'abord parce que des contrats à durée indéterminée dans

les collectivités locales pourraient être requalifiés en emplois publics par le juge ; ensuite parce que nous sommes dans une logique qui doit conduire, au bout de cinq ans, à faire porter ces emplois par une autre structure. Il pourra s'agir d'une association ou – pourquoi pas ? – d'un type d'entreprise nouveau qu'il nous reste à inventer : une entreprise à but social qui correspondrait bien à l'extension de nos projets, qui aurait la même logique qu'une entreprise traditionnelle dans son mode de fonctionnement, mais qui serait à but non lucratif.

Les associations de maires et de nombreux élus m'ont d'ailleurs fait savoir, tout au long de cet été, que, pour ces emplois, c'est bien le contrat à durée déterminée qui devrait s'imposer aux collectivités.

Nous offrons donc aux jeunes une réelle stabilité et de véritables perspectives pour s'insérer dans la société. Ils pourront avoir des projets, construire leur avenir, sortir de l'instabilité et de la précarité dans laquelle ils se trouvaient.

Pour assurer le développement de ces activités, pour avoir un puissant effet de levier sur l'emploi et faire émerger de nouveaux secteurs d'activité et de nouvelles filières professionnelles, l'aide de l'Etat sera élevée puisqu'elle consistera en un financement, pendant cinq ans à hauteur de 80 % d'un SMIC chargé – soit 92 000 francs par an aujourd'hui – et revalorisé chaque année au 1^{er} juillet.

Jamais l'Etat ne s'est engagé, au-delà du traitement social du chômage, en faveur de la création d'emplois pour un tel montant et sur une telle durée.

Cette aide doit permettre de consolider l'activité et d'assurer sa pérennisation. Le budget à mobiliser en 1998 avoisinera les 10 milliards de francs. J'ajoute que nous avons également prévu des crédits d'accompagnement, d'ingénierie, d'expertise et d'évaluation, car ils sont nécessaires pour assurer la qualité des projets, pour les suivre dans le temps et les pérenniser réellement.

Ainsi que je l'ai déjà indiqué précédemment, au-delà des dispositions législatives et réglementaires – et ce sera mon dernier point – la réussite d'un tel programme dépendra largement de l'esprit et des modalités qui prévalent à sa mise en œuvre.

Je souhaite fortement, et je m'y engage devant vous ce matin, que la mise en œuvre de ce programme se fasse au plus près des acteurs locaux que vous êtes, et qu'elle soit la plus simple et la plus efficace possible.

M. Louis Mexandeau. Très bien !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Il faudra, dans un premier temps, recenser les besoins, faire émerger des projets, les travailler et envisager leur pérennisation. Cette démarche doit se faire avec les acteurs de terrain : les élus, bien sûr, mais aussi les responsables associatifs, les partenaires économiques et les responsables de services publics impliqués directement dans la vie locale.

Les appels à projets devront être lancés au niveau d'un bassin d'emploi, d'un bassin de vie, d'une agglomération urbaine, d'une communauté de communes, d'une organisation de communes – je pense, par exemple, au secteur rural –, d'une zone d'emploi.

L'objectif n'est pas de définir un nouveau zonage, mais de retenir celui qui semblera le plus approprié pour mobiliser les acteurs et pour organiser une offre de services de proximité.

Les préfets désigneront, par zone, un pilote, qui devra être un facilitateur, une personne qui animera les projets et devra nouer des partenariats. Bien sûr, lorsque le bassin d'emploi sera constitué par une commune, il sera hautement souhaitable que le maire soit, s'il le désire, notre interlocuteur car il pourra parler pour lui-même et pour les acteurs de sa ville. Dans les autres cas, nous trouverons la personne la mieux placée pour mobiliser les opérateurs et apprécier les projets.

La simplicité doit également présider à la mise en œuvre. Les appels à projets seront permanents et les réponses devront faire l'objet d'une demande sur la base d'un cahier des charges général qui mentionnera les points de passage obligés pour que le projet soit retenu.

Je souhaite, à cet égard, que le Parlement confirme l'orientation qui est la nôtre, celle visant à la simplicité des procédures, au maximum de souplesse dans la mise en œuvre des projets au plus proche des dynamiques locales, conditions à mes yeux indispensables pour la réussite de ce programme.

Les collectivités locales – communes, conseils généraux et régionaux – pourront passer un contrat d'objectif avec l'Etat pour définir le contingent d'emplois souhaitable. Puis une convention sera établie avec chaque employeur, précisant les activités concernées, le nombre d'emplois à créer ainsi que les conditions de travail qui seront proposées au jeune.

L'efficacité et la rapidité de la procédure font aussi partie de mes préoccupations.

Les services de l'Etat auront certes à instruire les projets, à vérifier leur conformité avec le cahier des charges, mais je souhaite que la décision soit prise rapidement. C'est pourquoi le projet de loi ne prévoit pas la consultation obligatoire d'une commission, car cela alourdirait la procédure. Néanmoins la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle aura à prendre les avis des services de l'Etat compétents et, surtout, à consulter les collectivités locales concernées par tel ou tel projet lorsqu'elles ne sont pas des interlocuteurs directs. La décision définitive appartiendra bien sûr au préfet et la mise en œuvre devra intervenir au niveau déconcentré. Il ne s'agit pas de mettre en place des grandes tuyauteries nationales, qui seraient contraignantes.

M. Claude Bartolone, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Très bien !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. J'ai déjà cité une première exception, la police, que chacun comprendra bien. Je dois ajouter celle des postes qui seront ouverts à l'intérieur de l'école. Il nous est en effet apparu que, pour la sécurité des enfants, pour le sérieux même de ces embauches dans une des fonctions régaliennes de l'Etat, il était indispensable qu'il y ait une réflexion et un portage des projets au niveau national, même si les recteurs réalisent désormais les embauches de manière décentralisée.

A cet égard, j'entends quelques critiques de-ci, de-là. Mais que nous aurait-on dit si nous avions fait entrer des jeunes dans les écoles sans prendre un minimum de précaution quant à leurs diplômes, à leurs motivations, à leurs capacités de réaction et à leur aptitude propre à s'occuper d'enfants ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*)

Je veux également indiquer à l'Assemblée nationale que, à la demande de nombreux députés, nous avons préparé un projet de décret. Certes son contenu évoluera au

fur et à mesure de nos débats, en fonction des modifications qui seront apportées au texte, mais j'ai souhaité que les députés puissent se rendre compte de l'esprit de ce décret afin de disposer du maximum d'éléments pour étudier le projet de loi.

De même manière, les questions qui nous ont déjà été posées nous ont permis de préparer des circulaires permettant de répondre aux préoccupations de chacun.

Nous n'aurons donc qu'à faire évoluer ces textes, pour tenir compte des modifications que vous apporterez au projet de loi.

M. Jean Le Garrec. Voilà un gouvernement efficace, cela nous change !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Je tiens enfin à préciser que le circuit de paiement sera rapide. Il est déjà en place. Il sera organisé par le CNASEA et je crois pouvoir vous assurer aujourd'hui qu'il sera mensuel, avec versement en début de mois. Il s'agit d'une première qui évitera aux collectivités locales d'avoir à consentir des avances. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

J'ai l'impression que d'un côté de l'hémicycle on n'est pas intéressé par ce système ! On pourrait peut-être étaler les versements pour certains...

M. François Baroin. Poursuivez !

Mme Françoise de Panafieu. Nous attendons la discussion !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Nous en parlerons.

Toutes les garanties sont ainsi réunies pour que soit assurée une mise en œuvre rapide mais non précipitée de ce programme.

Je suis convaincue que notre pays est prêt à se mobiliser. Pour cela, il faut s'appuyer sur toutes les énergies, faire preuve d'imagination et de créativité. Cela me paraît essentiel aujourd'hui lorsque l'on parle d'emploi.

Pour conclure, je veux insister sur la nécessité d'un partenariat actif.

Dans tous ces domaines, les initiatives sont déjà nombreuses, qu'elles viennent de collectivités locales, d'associations ou même d'entreprises. Nous devons maintenant les démultiplier pour créer de vraies filières professionnalisées.

C'est dans cet esprit que je souhaite la conclusion de contrats d'objectifs au niveau national non seulement avec les grands réseaux associatifs du domaine social, ou dans ceux de la mutualité et de l'environnement par exemple, mais aussi avec l'union des HLM ou avec des employeurs publics comme la SNCF, la RATP et La Poste.

Ces contrats-cadres devront identifier les activités concernées, les métiers et les modalités de professionnalisation, les engagements de cofinancement.

La conclusion de contrats d'objectifs avec les communes, les régions, les départements, en fonction de leurs compétences propres, offrira le cadre idéal. Elle permettra de tenir compte des initiatives existantes, qu'il s'agisse du programme de développement des emplois de proximité, de la contractualisation concernant les emplois de ville ou les emplois « verts », sans oublier les expérimentations déjà réalisées de-ci, de-là, et aussi de prévoir des modalités adaptées et souples de mise en œuvre.

Nombre d'entre vous m'ont déjà sollicitée et ont proposé de conclure de tels contrats d'objectifs. Je souhaite que nous allions vite pour que les premiers soient signés dès la promulgation de la loi.

Ce programme doit nous mobiliser tous. Je suis en effet persuadée que, loin d'être un programme conjoncturer, une énième mesure pour l'emploi, il nous donne l'opportunité d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens et, par là-même, de consolider le lien social entre les générations, en offrant aux jeunes de véritables perspectives d'emploi et, surtout, cela est essentiel, des perspectives d'avenir.

Pour gagner ce pari, faisons confiance au sens des responsabilités de tous.

La première responsabilité est celle du Gouvernement qui, avec ce projet, tient l'un des engagements pris devant les Français lors de la campagne des législatives. La mobilisation sans précédent de l'ensemble des ministères pour faire émerger de nouveaux besoins montre que l'emploi est bien notre priorité.

A cet égard le travail des dix personnalités qualifiées qui ont été désignées pour chacun des ministères directement concernés par ce programme et qui vont nous remettre des conclusions définitives dans quelques jours, nous a permis d'identifier ces besoins. La collecte de ces projets pourra être utile aux élus que vous êtes.

Il faut également faire confiance au sens des responsabilités des jeunes qui bénéficieront des aides de l'État et seront des salariés à part entière, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres. Ils participeront ainsi à la construction d'une société moins dure que celle dont ils font parfois les frais.

De leur côté les employeurs – collectivités, associations, établissements publics – devront exercer pleinement leur responsabilité sociale et assumer la charge de procurer des services de qualité.

Enfin, sera engagée la responsabilité de ces milliers d'élus, de responsables de services publics, d'acteurs associatifs, de chefs d'entreprise qui assureront la promotion de ces nouveaux services, de ces nouveaux emplois.

Je tiens à souligner que ce programme sera complété par le travail que nous réalisons actuellement avec les organisations patronales et de nombreuses entreprises pour créer 350 000 emplois dans le privé, tant dans de nouveaux secteurs, qui sont aujourd'hui solvables, que dans des secteurs qui ont besoin, compte tenu de leur pyramide des âges, de donner une plus grande place aux jeunes dans l'embauche comme dans la formation en alternance. J'espère que la conférence sur l'emploi, qui aura lieu avant la mi-octobre permettra d'avancer sur ce terrain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

En ouvrant ce champ immense d'activités nouvelles, nous n'avons certainement pas tout imaginé. Des contraintes apparaîtront sans doute au fur et à mesure que nous avancerons, mais nous verrons également surgir des ressorts nouveaux que nous ne prévoyons pas aujourd'hui et qui viendront dynamiser, voire amplifier notre ambition.

Dans la mesure où nous innovons, nous ne pouvons pas tout prévoir. Que les sceptiques pensent aux jeunes et à la société que nous voulons créer ! Nous refusons, en effet, pour la France et pour l'Europe, une société dans laquelle les services les plus avancés, qu'il s'agisse de sécurité ou d'accès à la culture, soient réservés à ceux qui

auraient les moyens. Nous voulons que chacun ait accès à tout ce qui peut lui permettre de s'enrichir et de s'épanouir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

Au-delà des statistiques, chacun, parce qu'il a des visages pour l'illustrer, connaît la désespérance des jeunes de certains quartiers, qui, depuis des années, passent de stages en petits boulots, des jeunes qui sont parfois incapables de se projeter dans un avenir, même à quelques jours, et dont certains tombent dans la délinquance. Je me dis donc que nous ne pouvons pas échouer une nouvelle fois. Envers ces jeunes, nous n'avons plus le droit à l'erreur.

Je suis la première à reconnaître nos échecs et à admettre que les mesures que nous avons adoptées collectivement au cours de ces dernières années n'ont pas résolu le problème de l'emploi. Elles n'ont pas été suffisamment audacieuses pour changer profondément notre mode de développement et notre capacité à créer des richesses et des emplois. Les chiffres que j'ai cités tout à l'heure sonnent, pour nous tous, comme un désaveu.

Ce texte simple, court n'est sans doute pas parfait. Il ne prévoit pas tout. Il ne verrouille pas tout puisque nous sommes dans un domaine nouveau. Eh bien ! nous ferons un bilan chaque année afin de corriger ensemble ce qui n'aura pas fonctionné. Nous devons intégrer les innovations qui nous apparaîtront intéressantes, aider les initiatives qui auront vu le jour à devenir pérennes et organiser de vrais métiers.

Laissons vivre les initiatives, faisons un peu éclater les carcans de notre société qui ont souvent bloqué les énergies. C'est comme cela que nous mobiliserons l'ensemble de la société sur ce sujet, mais aussi sur d'autres. C'est comme cela que nous recréerons de la solidarité. C'est notre responsabilité à tous. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Jean-Claude Boulard, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, avant de présenter le rapport de la commission sur ce projet de loi, je veux exprimer deux séries de remerciements.

La première s'adressera à mes collègues qui m'ont confié cette responsabilité. J'en mesure l'honneur, s'agissant de l'un des textes les plus importants de la législature qui s'ouvre.

La seconde ira au Gouvernement, qui a bien voulu élaborer ce texte en totale concertation avec la représentation nationale, comme le prouvera, du reste, le fait qu'il reprendra des amendements tombés sous le couperet de l'article 40 de la Constitution.

Ce projet de loi a trois objectifs simples : offrir aux jeunes de notre pays une place, une perspective, un avenir ; répondre à des besoins mal ou non satisfaits dans le domaine de l'utilité générale ; démontrer que les métiers de service seront, demain, l'une des composantes d'une croissance collective à qualité renforcée.

Pour assurer la réussite de ces trois objectifs, le projet de loi a tiré des leçons du passé, fait de difficultés et d'échecs. Si l'on en juge par le succès qu'il rencontre déjà, ces leçons ont été bien tirées.

Ainsi, le nombre élevé de jeunes qui viennent dans les rectorats, qui écrivent aux parlementaires, témoigne de l'appréciation positive qu'ils portent sur le projet et fournit la meilleure réponse aux critiques de l'opposition. Je crois qu'elle devrait écouter davantage ces jeunes et prendre mieux en compte l'espérance que ce texte a suscitée au sein de la jeunesse. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Louis Mexandeau. Elle en a payé le prix !

M. Jean-Claude Boulard, rapporteur. L'écoute des jeunes sera la clé de ce débat.

L'explication du succès de ce texte tient, me semble-t-il, à cinq éléments qui lui donne son originalité par rapport aux précédents.

Le premier est une incitation financière sans précédent : 80 % d'aide, charges comprises, sur la base du SMIC durant cinq ans. Il n'existe aucun équivalent dans les dispositifs financiers précédents, ce qui explique que nombre d'élus et de responsables d'association ont déjà évoqué l'intérêt que suscitait chez eux ce texte et leur volonté de s'en servir pour créer des emplois en faveur des jeunes.

Le deuxième élément sur lequel repose le succès de ce texte tient au fait qu'il s'agit de véritables emplois correspondant à de vrais besoins et contrastant avec les petits boulots aujourd'hui très largement rejetés par les jeunes.

La troisième composante de ce succès est que le texte vise des emplois à temps plein pour répondre au rejet du temps partiel contraint que subissent beaucoup de jeunes dans leur activité actuelle.

Quatrième élément : un horizon de cinq ans qui rompt avec la précarité de la situation de beaucoup de jeunes aujourd'hui pour lesquels l'horizon est de huit jours, de trois semaines ou d'un mois. On s'interroge : « Cinq, de et après ? » Je crois que ce délai permet de se retourner et, à la faveur d'un emploi, d'avoir un projet professionnel.

M. Jean Le Garrec. Très bien !

M. Jean-Claude Boulard, rapporteur. Enfin, cinquième élément qui explique ce succès : le refus de tout zonage de caractère géographique qui, selon que l'on vivait à tel coin de rue, dans tel quartier, donnait ou non le droit à un emploi.

Au cours du débat, on posera sans doute la question du seuil d'âge, comme cela a déjà été fait dans certains articles de presse. Nous savons bien que tout seuil présente un caractère quelque peu artificiel, mais je rappelle à tous ceux qui ne vont pas ménager leurs critiques qu'ils n'ont pas hésité à en voter d'autres beaucoup plus arbitraires.

M. Pierre Cardo. Je continue à y être opposé !

M. Jean-Claude Boulard, rapporteur. J'espère qu'ils s'en souviendront pour nuancer un peu leurs critiques ! D'ailleurs le seuil d'âge retenu par le projet est celui le plus souvent utilisé dans notre droit positif.

Tels sont les cinq éléments qui expliquent le succès de ce projet de loi auprès des jeunes, des associations et des collectivités locales, mais ce succès n'est pas pour autant l'assurance d'une vraie réussite. Je m'explique sur cet apparent paradoxe.

Pour que, au-delà du succès, ce texte soit une réussite, il doit éviter tous les effets de substitution qui ont été à l'origine de l'échec des plans et des dispositifs précédents.

En effet, trop souvent, les aides mises en place se bornaient à accompagner un recrutement qui aurait eu lieu de toute façon ou n'avaient pour seul effet que de changer la place d'un demandeur d'emploi dans la file d'attente. La lutte contre tout effet d'aubaine ou effet de substitution est, à l'évidence, une des conditions du succès de ce texte. C'est pourquoi la commission a adopté trois clauses contre les effets de substitution.

La première concerne les collectivités locales. Même si elles ne sont pas tentées, il vaut mieux, me semble-t-il, prévoir un garde-fou : il n'est pas question de créer, au titre des emplois-jeunes, des activités figurant au tableau des emplois permanents des collectivités locales. Cet amendement a été adopté à l'initiative d'un collègue de l'opposition.

M. Pierre Cardo. Ce n'est pas suffisant !

M. Jean Glavany. L'opposition est parfois constructive !

M. Jean-Claude Boulard, rapporteur. Nous pensons que la référence au tableau des emplois permanents, compte tenu de la pyramide des âges, est un moyen de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'effet de substitution.

La deuxième clause concerne les associations : un emploi-jeune ne peut pas être utilisé pour remplacer le départ d'un de leurs salariés, quel que soit le motif de ce départ.

Enfin, la troisième clause « anti-substitution » concerne les emplois à domicile. On a quelquefois regretté que la loi ne les couvre pas, mais chacun peut mesurer le risque réel que cela représenterait, ceux-ci étant souvent occupés par des femmes seules ou des mères célibataires, âgées de plus de trente ans. Il ne fallait certainement pas déstabiliser le dispositif d'organisation des emplois à domicile.

Je me garderai bien de m'engager dans le débat « emplois nouveaux ou non », « emplois de troisième type ou pas » ; j'aime trop cette formule d'Arletty dans *Les Enfants du Paradis* : « La nouveauté, c'est vieux comme le monde ! » (*Sourires.*)

M. Jean Glavany. Très bien !

M. Jean-Claude Boulard, rapporteur. La vraie question est celle des emplois supplémentaires. Nous aurons apporté quelque chose au marché de l'emploi dans ce pays si, dans deux ans, 350 000 emplois supplémentaires sont effectivement créés.

Voilà pour les conditions de la réussite.

Il convient maintenant de répondre à plusieurs critiques formulées contre ce projet de loi.

La première a été : pourquoi de l'argent public pour financer des emplois ? Cette critique, mes chers collègues, m'étonne un peu. N'a-t-on pas compris, après vingt-trois ans de crise, 1974-1997, que la croissance ne suffirait pas, quel que soit son niveau – il faut effectivement la relancer – pour résoudre le chômage ? N'a-t-on pas compris, une bonne fois pour toutes, au seuil du siècle qui s'ouvre, que les robots, les ordinateurs, l'informatique remplaceront de plus en plus souvent les hommes pour produire des biens industriels et des services tertiaires ?

M. Pierre Cardo. Les moins qualifiés !

M. Jean-Claude Boulard, rapporteur. Si on ne prélève pas, par la dépense publique, une partie des richesses ainsi produites pour financer l'emploi des hommes dans les secteurs où ils sont irremplaçables, on n'inversera pas la courbe du chômage.

M. Pierre Cardo. C'est vrai !

M. Jean-Claude Boulard, rapporteur. Or, pour l'essentiel, les hommes sont irremplaçables dans les domaines qui concernent les relations entre eux et avec leur milieu. C'est pour cette raison qu'il est parfaitement légitime de faire appel à l'argent public. D'ailleurs, le plus vieux rêve des hommes, qui était de faire travailler des machines à leur place pour réduire leur peine, s'est transformé en cauchemar du chômage faute d'avoir su prélever à temps suffisamment de parts de richesse pour financer, dans les secteurs de l'utilité sociale, des emplois.

On nous reproche également de laisser le secteur marchand en dehors de la loi.

Tout d'abord, rappelons que l'emploi dans le secteur privé relève de la négociation collective qui va s'engager dans les prochaines semaines sur la durée du travail et les salaires, notamment – il est normal d'évoquer ce point à cette tribune – la possibilité offerte progressivement aux travailleurs qui justifient de quarante annuités de partir à la retraite avant soixante ans en étant remplacé par un jeune ; mais il faut laisser à la négociation le temps de se dérouler. Cependant le Gouvernement, dans le cadre de la concertation qui s'est engagée, a bien voulu ouvrir trois pistes vers le secteur privé dans cette loi.

La première est un dispositif encourageant la création d'entreprises par les jeunes. Cet amendement a été écarté en application de l'article 40 de la Constitution, mais je crois que le Gouvernement envisage de le reprendre, conscient de l'importance que présente aujourd'hui un message à l'adresse des jeunes qui ne rencontrent pas de problème d'intégration professionnelle, ni de problème d'insertion. Il s'agit d'insuffler l'idée selon laquelle un emploi dans la fonction publique – un sondage récent révélait que 60 % des jeunes de France en rêvent – ou un emploi salarié à la sortie d'une grande école d'ingénieur n'est pas nécessairement la seule voie vers la vie professionnelle et que la création d'entreprise est aujourd'hui une priorité. L'amendement que nous avons déposé et qui sera donc probablement repris aura sur ce point valeur de message pour les jeunes.

La deuxième voie est la possibilité pour des jeunes actuellement en contrat d'emploi-solidarité d'avoir quelques heures de travail dans une entreprise privée. Cette règle de non-cumul est donc remise en cause. Curieusement, l'article 40 de la Constitution a aussi été appliqué à cet amendement. Je ne vois pas en quoi le fait d'autoriser un jeune actuellement en contrat d'emploi-solidarité à bénéficier de quelques heures rémunérées en entreprise peut avoir la moindre influence budgétaire directe ou indirecte sur les finances publiques ! Je vois, en revanche, les économies qui pourraient être réalisées, car toute mesure qui évitera un basculement systématique des contrats d'emploi-solidarité jeunes vers les emplois-jeunes représentera plutôt une économie pour le budget de l'État.

Mme Nicole Bricq. Très bien !

M. Jean-Claude Boulard, rapporteur. Malgré cette autocensure de l'Assemblée, je remercie le Gouvernement d'ouvrir la possibilité aux jeunes, dans des limites qui seront fixées par décret, de cumuler un contrat d'emploi-solidarité avec un emploi dans le secteur privé.

La dernière voie ouverte est l'engagement pris par le Gouvernement de nous proposer avant la fin de 1998 une amélioration de l'ensemble des dispositifs favorisant le retour vers l'emploi de certains jeunes. Il n'existe pas, dans ce pays, que des emplois socioculturels de coordina-

teur ; il existe aussi des emplois de charpentier, de maçon, de carreleur, d'électricien. Ce sont des secteurs où il y a souvent plus d'offres que de demandes. Je crois que cette remise à plat est indispensable.

Cette ouverture a été enrichie par les amendements déposés par la commission. Je n'en citerai que quelques-uns.

A propos des cofinancements, on s'est inquiété, ici et là, de la manière dont les 20 % qui restaient à la charge des employeurs pourraient être couverts. Un amendement propose, sans caractère obligatoire, aux collectivités territoriales la possibilité d'apporter leur contribution.

Un amendement prévoit, à l'intention des organismes paritaires, qu'une partie des dépenses passives du chômage puisse contribuer au financement de ces emplois-jeunes. Cet amendement s'est heurté à quelques difficultés en raison de l'article 40, bien qu'il ne pèse pas directement sur les finances publiques et qu'il ne comporte aucune obligation à l'égard des collectivités territoriales.

Un amendement a été adopté sur les groupements d'employeurs. En effet, le temps partagé entre plusieurs associations, entre plusieurs communes est la condition pour offrir des emplois à temps plein.

Un amendement rappelant les compétences des régions en matière de formation est également tombé, pour des raisons que je ne comprends pas –...

M. Jean Glavany. Incompréhensibles !

M. Jean-Claude Boulard, rapporteur. ... je dois mal connaître le sujet – sous le couperet de l'article 40.

M. Jean Glavany. C'est de l'autocensure.

M. Gérard Bapt. C'est technocratique !

M. Jean-Claude Boulard, rapporteur. Je crois, mes chers collègues, qu'on ne peut pas se plaindre de l'insuffisance des pouvoirs du Parlement ni engager le débat sur la revalorisation du rôle du Parlement, sans mettre fin à certaines pratiques d'autocensure dans l'application de l'article 40. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe communiste et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Le dernier amendement – je pourrais en citer d'autres, mais beaucoup ont disparu – a été proposé par Mme Nicole Bricq pour faciliter le passage des jeunes qui sont actuellement en contrat d'emploi-solidarité, en contrat de ville ou en contrat d'emploi consolidé – c'est plus rare, mais il y en a – vers les emplois-jeunes.

Je terminerai par un aspect, me semble-t-il, peu souligné de cette loi.

Au-delà de la réponse qu'elle apporte aux jeunes, au-delà de la réponse à des besoins aujourd'hui mal satisfaits dans notre société, c'est également une loi de relance par l'emploi.

Un débat passionnant oppose les spécialistes de la relance par la demande et les spécialistes – plutôt à droite de l'hémicycle qu'à gauche, encore que les choses s'inversent parfois au gré des majorités – de la relance par l'investissement. Il y a, me semble-t-il, entre la relance par l'investissement et la relance par la demande, une relance par l'emploi. Avec un emploi supplémentaire dans une famille, c'est l'ensemble de la famille qui reprend espoir et qui consomme différemment. Une même somme, selon qu'elle est utilisée pour financer une indemnité de chômage ou pour financer un salaire, n'est pas consommée de la même manière.

Cette loi a donc une dimension essentielle : accompagner la croissance que l'on voit renaissante et que M. Juppé, semble-t-il, n'avait pas aperçue, par l'emploi. Il est souhaitable que ce plan ait un effet massif relativement rapide. C'est pourquoi je me félicite que le ministre de l'éducation nationale n'ait pas tardé – la rentrée des classes précédait la rentrée parlementaire – pour lancer ce dispositif afin de lui donner très rapidement une portée dans le secteur de l'éducation nationale et ainsi contribuer à la relance par l'emploi.

Tel est le projet par lequel s'ouvre notre législature : un texte important, une formidable opportunité ; à chacun de la saisir comme un double instrument de solidarité à l'égard des jeunes et de croissance collective. A ce propos, je souhaite – ce sera ma conclusion – que, s'agissant des jeunes, nous soyons capables de répondre à leur attente, à leurs préoccupations en dépassant les clivages politiques habituels.

Je vous rappelle, parce qu'il faudra faire preuve de mémoire dans ce débat, que la majorité, hier opposition, n'avait pas hésité à apporter son appui aux emplois de ville qui pourtant comportaient certains défauts, parce qu'elle avait le souci de répondre à l'attente des jeunes.

Aujourd'hui, beaucoup de défauts et d'inconvénients des dispositifs précédents sont corrigés. Je souhaite profondément, pour les jeunes de ce pays, qu'une large majorité d'entre nous se rassemble autour de cette très bonne loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur plusieurs bancs du groupe communiste.*)

M. le président La parole est à M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Claude Bartolone, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, monsieur le président, madame la ministre, monsieur le ministre de l'intérieur, mes chers collègues, ce n'est pas le moindre des symboles que de reprendre nos travaux par le projet de loi tendant à favoriser le développement d'activités pour l'emploi des jeunes. Symbole d'une priorité absolue du Gouvernement et de la majorité donnée à l'emploi ; symbole de la volonté de confirmer l'action politique, conformément aux engagements pris au cours de la campagne électorale.

Beaucoup avaient glosé, pendant la campagne, sur cette promesse, en avaient contesté le réalisme, avaient même douté de sa faisabilité. Les oppositions se font aujourd'hui plus prudentes et nuancées ; certains responsables politiques de l'opposition et beaucoup d'élus locaux, toutes tendances confondues, se sont exprimés en faveur du projet dont nous discutons aujourd'hui.

Nombreux sont ceux qui sentent qu'il s'inscrit dans une approche radicalement nouvelle, d'envergure nationale et dont le caractère économique n'a plus rien à voir avec les approches antérieures : il ne s'agit pas d'un énième plan de sauvetage pour éviter les contre-effets d'une mesure précédente, pas davantage de définir un public ciblé pour apporter des réponses catégorielles... Il s'agit au contraire de déterminer les conditions d'une ambition : redonner l'espoir de trouver un premier emploi, de bénéficier ainsi d'une expérience professionnelle valorisante et de pouvoir enfin intégrer le marché du travail.

Si le projet de loi vise à répondre d'abord au problème de l'emploi des jeunes de moins de trente ans, nul ne peut douter de son impact global sur l'ensemble de nos concitoyens. Dans ces conditions, qui pourrait prendre le

risque de condamner *a priori* une initiative de cette importance pour laquelle les Français manifestent tant d'impatience ? Il nous faut collectivement mobiliser les énergies pour atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé : créer 350 000 emplois – de vrais emplois – dans le secteur public, parapublic et associatif.

Nous devons être les inventeurs de métiers nouveaux susceptibles de répondre à des besoins non satisfaits ou mal satisfaits. Et je fais le pari que ces nouveaux métiers, non seulement offriront un emploi aux jeunes concernés, mais répondront à une attente forte de nos concitoyens : l'amélioration des conditions de vie par la réintroduction d'une dose d'humain là où la rentabilité économique avait poussé à la « technicisation » à outrance et avait abandonné toute réponse à des besoins pourtant essentiels mais considérés comme non rentables, du moins à court terme.

Je vois également un autre symbole qu'il convient de souligner : celui d'une étroite collaboration entre l'Assemblée nationale et le Gouvernement durant la phase de préparation de ce débat. L'écoute que nous avons rencontrée tout au long de l'été, l'attention manifestée aux propositions de la majorité et surtout la recherche permanente d'optimisation du dispositif, autant d'éléments qui conduisent à penser, au moment d'aborder le débat en séance publique, que le texte pourra effectivement être enrichi, comme n'a cessé de le souhaiter notre excellent rapporteur, Jean-Claude Boulard.

Je relève enfin un autre signe révélateur de l'importance de ce projet : le travail en commission des affaires culturelles, familiales et sociales a été d'une particulière richesse. Outre le fait que, lors de votre audition, madame la ministre, plus de cent vingt députés étaient présents – chiffre historique, il a même fallu rajouter des chaises (*Sourires*) – la discussion sur les amendements a montré à quel point l'opposition manifestait un réel souci d'amélioration, de discussion, de critique – c'est son rôle – du dispositif proposé. Cette ambiance de travail constructif exprime nettement l'attente du pays.

Dès la prise de fonctions du Gouvernement, plusieurs mesures urgentes avaient été arrêtées et avaient donné le signal d'une volonté d'engager une politique économique et sociale juste et efficace, avec pour objectif de favoriser une relance de la consommation : hausse du salaire minimum et de l'aide au logement, hausse spectaculaire de l'aide de l'Etat pour la rentrée scolaire. Ces mesures ont sonné juste. Elles ont rencontré un écho légitime. C'est ce que j'appelle l'allumage du premier étage de la fusée.

Aujourd'hui, le projet de loi en faveur de l'emploi des jeunes constitue le second étage de la fusée. La démarche que vous nous proposez, madame la ministre, s'inscrit dans un schéma économique global. Le chômage des jeunes est le scandale le plus évident. Il n'épargne personne : les jeunes non qualifiés en sont les victimes désignées, mais les bardés de diplômes se retrouvent aussi, hélas ! dans les listes des ANPE et dans les fichiers des allocataires du RMI. Cela démontre deux choses : l'inadaptation de notre système de formation initiale et la friolité du monde économique qui n'accorde de la confiance à un individu que s'il a une expérience démontrée.

M. Jean Le Garrec. Très bien !

M. Claude Bartolone, président de la commission. Nous avons tous pu constater, depuis le renouvellement de l'Assemblée nationale, à quel point les candidats assistants parlementaires sont de plus en plus diplômés, ce qui donne la mesure, s'il en est besoin, du désarroi des

jeunes. Cette situation bouchée du marché du travail appelait des mesures d'envergure, engageait la responsabilité de l'Etat.

Pour faire face à cette crise persistante, il fallait imaginer une réponse radicalement nouvelle : faire financer par l'Etat des emplois nouveaux répondant à des besoins non satisfaits. Il faut aujourd'hui donner aux jeunes cette première expérience qui leur fait défaut, au vu de laquelle on voudra bien leur accorder confiance pour un autre emploi. Il suffit de lire les annonces d'emploi publiées dans la presse pour prendre conscience du dysfonctionnement : les employeurs veulent bien embaucher des jeunes, mais ils les veulent avec de l'expérience ! C'est cette première expérience que nous allons rendre accessible. Ces jeunes vont enfin pouvoir travailler, seront responsables des projets pour lesquels ils seront sollicités, pourront ainsi prouver qu'ils ont ce que l'on suppose qu'ils n'ont jamais : la volonté de réussir, l'envie de travailler ! Et, forts de l'avoir démontré, ils auront beaucoup plus de chance d'intégrer le marché.

Au-delà de l'impact d'intégration à moyen terme des jeunes sur le marché du travail, je vois une autre dimension économique à ce projet de loi notre rapporteur, Jean-Claude Boulard, vous en a déjà entretenus. Si ce texte pose l'enjeu de l'emploi des jeunes, l'ampleur des moyens budgétaires dégagés pour en assurer le financement dépassera le strict cadre de la catégorie d'âge visée par le dispositif. Nombre de familles comptent en leur sein, un, deux, voire parfois trois jeunes chômeurs ; la charge d'angoisse provoquée par une telle situation ne doit pas être sous-estimée. Dans ces conditions, ces familles restent sans marge de manœuvre budgétaire et, sitôt qu'elles ont quelques faibles moyens, ceux-ci sont immédiatement versés sur un compte d'épargne de précaution : elles ne consomment que le strict nécessaire, excluant toutes dépenses de loisirs, de culture, d'un petit peu plus de bien-être. La précarité de leur situation va même jusqu'à sensibiliser les amis, les proches : quand une famille est en situation précaire, ce sont dix autres qui se sentent menacées. Donnez un emploi aux enfants des familles ainsi exposées, fût-il seulement rémunéré au SMIC, et vous libérerez de l'anxiété des millions de Français. Ces premiers 350 000 emplois vont modifier en profondeur le climat économique et social.

La confiance, madame la ministre, rime avec la relance. En créant ces emplois, c'est bel et bien une politique de relance nationale que vous favorisez. Celle-ci aura un impact global sur notre économie. Je fais le pari avec vous que cette loi, au-delà de la réponse immédiate qu'elle apporte à la situation des jeunes, donnera un coup de « peps » au moral des Français qui ne supportent plus de voir les jeunes ainsi inactifs. L'Etat investit dans sa jeunesse, le retour sur investissement pourrait être considérable.

M. Jean Le Garrec. Très bien !

M. Claude Bartolone. Notre rapporteur, et avec lui la majorité de la commission, a souhaité donner un signal fort aux jeunes, notamment à ceux qui veulent se lancer dans la création d'entreprises. Son constat est judicieux : les jeunes, frappés par l'état de sinistrose ambiant, n'imaginent leur avenir professionnel que dans le cadre du salariat. Inquiétude, peur du risque, conviction de n'être pas aidé, crainte de l'administration et de ses lourdeurs, tout cela entretient une sorte de léthargie. Or, s'il est un pari qu'il faut aussi faire, c'est celui de la création de richesses par la création d'entreprises. Le mécanisme proposé par la commission, et accepté par le Gouvernement, tend à

autoriser le versement d'une aide dont le montant correspondrait à une fraction capitalisée de celle qu'apporterait l'Etat pour un emploi, du type de ceux visés par le projet de loi. C'est le troisième pari économique du texte, tel qu'amendé par la commission.

Le projet de loi est bâti à partir de deux piliers essentiels et complémentaires : la définition des gisements d'emplois nouveaux et l'émergence des projets au niveau local. L'échelon local reste celui par lequel on apprécie le mieux les besoins qui, à défaut d'être nouveaux, ne sont pas encore satisfaits. Qui plus est, la logique tendant à mettre en œuvre une dynamique locale sera déterminante si l'on veut rendre pérennes et solvables ces emplois de proximité. Si le niveau des besoins est bien identifié, l'investissement sur l'offre que l'Etat réalise par ces emplois destinés aux jeunes facilitera considérablement leur effective solvabilisation.

Les annonces du Gouvernement, qui laissaient à penser qu'un grand nombre de ces emplois réussiraient à répondre à d'effectifs nouveaux besoins dans certains services publics ou parapublics, ont créé quelques inquiétudes : si l'on additionnait la totalité des chiffres avancés par les ministres, on pourrait en déduire que les emplois des jeunes initiés par cette loi seront essentiellement utilisés par des services de l'Etat, *via* certains établissements de droit public.

Or si ces emplois correspondent effectivement à des besoins non satisfaits, s'ils contribuent réellement à améliorer la qualité de vie de ceux qui en bénéficieront directement, s'il ne fait nul doute enfin qu'ils constitueront une expérience particulièrement intéressante pour leurs bénéficiaires, encore faut-il que la dynamique locale soit encouragée et développée.

Enfin, je voudrais insister sur un point : les emplois-jeunes, madame le ministre, induisent une ardente obligation, la formation.

La formation des jeunes qui trouveront leur premier emploi dans le cadre de ce projet devra être assurée quand cela s'avérera nécessaire. Outre qu'il faudra dans certains cas dispenser et donc financer la formation initiale pour permettre au bénéficiaire d'occuper le poste – il s'agit d'une simple question d'adaptabilité à l'emploi – il faudra aussi considérer cette période professionnelle comme un temps susceptible d'offrir une formation, notamment aux jeunes les moins qualifiés. Et sur cet aspect, il ne faut pas exclure les formations consacrées à des fonctions manuelles : la revalorisation des métiers d'art peut aussi y trouver sa place. Dans cette perspective, et compte tenu des remarques de notre rapporteur à propos de l'article 40 et son utilisation, nous serons très intéressés d'entendre les propositions du Gouvernement sur ce point.

Madame le ministre, au moment de conclure cette réflexion, beaucoup de questions demeurent à préciser. L'intervention du législateur est ici centrée sur l'essentiel, à travers le dispositif simple et lisible que vous avez soumis à notre discussion.

Je voudrais maintenant formuler devant vous quelques obligations que le pouvoir réglementaire se doit de prendre en compte s'il veut respecter la volonté du législateur. Nous sommes tous convaincus de la nécessité d'aller vite – vous avez déjà répondu à cette attente ; il faut que les décrets d'application soient publiés sans délai après la promulgation de la loi. Il ne faut pas qu'ils viennent compliquer une loi que le Parlement aura voulue simple et lisible. Refusons toute usine à gaz, mais, sur ce point aussi, vous nous avez apporté quelques garanties.

Il faut que les décrets garantissent la non-dégressivité de la prise en charge de l'État ; faute de quoi le processus sera menacé. La prise en charge financière sera effective et opérationnelle si les organismes accueillant des jeunes bénéficient d'une avance de fonds de roulement ; elle pourrait correspondre au versement d'une dotation équivalente à six mois d'avance sur subvention.

Le Parlement a montré sa volonté de s'investir et de contribuer fortement au succès de ce premier projet de loi. Son rôle ne se limite pas à cette phase d'élaboration et de vote. Je crois, comme l'a récemment rappelé notre président, pertinent d'utiliser les outils mis à notre disposition. Non seulement il faudra associer pleinement les parlementaires à la mise en œuvre locale du dispositif, mais ceux-ci devront pouvoir participer activement, et dès le vote de la loi, à son évaluation. L'office parlementaire d'évaluation des politiques publiques devrait, de ce point de vue, jouer pleinement son rôle et suivre la mise en œuvre de cette nouvelle étape de la politique gouvernementale. La collaboration que nous avons collectivement initiée avant le vote de la loi doit pouvoir se poursuivre après. C'est une des conditions de l'efficacité.

Madame la ministre, mes chers collègues, nous devons faire notre révolution culturelle.

M. René Couanau et M. Maurice Ligot. Très bien ! Enfin !

M. Claude Bartolone, président de la commission. Nous ne devons plus raisonner en termes d'emplois marchands, immédiatement rentables, mais en termes d'activités solvables. Alors que, depuis plus d'un siècle, la réussite sociale se limite essentiellement à la réussite professionnelle, il faut que nous parvenions à faire concevoir que l'enrichissement personnel ne découle pas seulement du travail ; j'ai la conviction que ce projet de loi avance dans cette voie. Avec la ferme volonté de répondre à des besoins non satisfaits pour lesquels le marché n'a jamais voulu imaginer de réponses, il y a comme un boulevard ! Et le succès de ce projet ne le mènera pas seulement aux 350 000 embauchés et, bientôt, je l'espère, aux 350 000 autres qui relèveront des entreprises privées. Son succès sera immense car il répondra à une attente extraordinaire : celle de l'humain dans une société éclatée ; celle de l'activité dans une société de chômage de masse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

QUESTION PRÉALABLE

M. le président. A l'intention de ceux qui ne seraient pas encore familiarisés avec le règlement, je précise qu'il existe trois motions de procédure. Deux ont été déposées. La première va être discutée maintenant.

J'ai reçu de M. François Bayrou et des membres du groupe de l'Union pour la démocratie française une question préalable déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Maurice Leroy.

M. Maurice Leroy. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, c'est avec une certaine émotion que je monte à cette tribune pour une première intervention. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Merci de me soutenir !

M. Jean-Claude Lefort. Ils vous ont envoyé à l'abattoir, vos collègues !

M. le président. On n'est pas toujours applaudi à sa première intervention. C'est donc très important.

M. Maurice Leroy. Je mesure la responsabilité qui m'a été confiée par mon groupe et son président et je voudrais, en commençant, les remercier du fond du cœur car on ne donne pas toujours à un jeune et nouveau député...

M. Michel Françaix. Jeune ?

M. Maurice Leroy. ... la possibilité d'intervenir dans un premier débat. (*Applaudissement sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Madame le ministre, nous nous posons les mêmes questions que vous face à l'angoisse, voire au désespoir des jeunes et de leurs familles.

Monsieur le président de la commission, monsieur le rapporteur, nous sommes, nous aussi, élus de terrain, nous sommes sur le terrain régulièrement et, dans nos permanences, dans notre courrier parlementaire, nous mesurons parfaitement et pleinement cette angoisse.

Si nous avons décidé de poser la question préalable, ce qui, je le reconnais humblement et modestement, n'allait pas forcément de soi (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste*)...

M. Jean Le Garrec. Ça, c'est sûr !

M. Maurice Leroy. Merci d'applaudir l'honnêteté !

... c'est pour des questions de fond que je vais évoquer dans cette intervention.

M. Michel Françaix. Cela mérite d'être vérifié !

M. Maurice Leroy. Il y a un vrai problème avec votre texte, madame le ministre. Le débat devant le Parlement est un peu « saucissonné ». Le dispositif que vous proposez ne concerne que le secteur public et nous aurons d'autres mesures plus tard – quand, on n'en sait rien d'ailleurs –, après la conférence nationale, qui est très importante effectivement et que nous attendons tous, quel que soit le banc sur lequel nous siégeons. Il y aurait eu une cohérence globale si nous avions pu débattre pleinement de mesures portant à la fois sur le secteur public et sur le secteur privé. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Je le dis très tranquillement à mes collègues de la majorité, c'est un peu facile de présenter un projet de loi « relatif au développement d'activités pour l'emploi des jeunes ». Qui peut être contre le développement des activités et contre l'emploi des jeunes ? Personne évidemment ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.* – *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Glavany. Alors, pourquoi déposer une question préalable ?

M. Maurice Leroy. Vous allez comprendre !

M. le président. Mes chers collègues, M. Leroy intervient pour la première fois, mais il donne l'impression d'avoir une dizaine d'années d'expérience !

M. Maurice Leroy. Merci, monsieur le président !

M. Charles Ehrmann. C'est un connaisseur !

M. le président. Monsieur Leroy, si vous voulez être interrompu, vous avez trouvé la bonne méthode. Si vous ne voulez pas, exprimez-vous tranquillement !

M. Maurice Leroy. Je suis un homme passionné,...

Un député du groupe socialiste. Un adolescent prolongé !

M. Jean-Claude Lefort. Surtout un provocateur !

M. Maurice Leroy. ... il faut me pardonner, monsieur le président !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Les jeunes attendent !

M. Maurice Leroy. Oui, madame le ministre, les jeunes attendent, c'est vrai, mais ils attendent une politique de l'emploi globale, cohérente.

Les jeunes seront-ils vraiment gagnants ?

M. Dominique Dord. Non !

M. Maurice Leroy. Je ne suis pas le seul à m'interroger si j'en crois un certain nombre d'articles de journaux. Heureusement d'ailleurs pour l'opposition que la presse écrite fait merveilleusement bien son travail car le moins que l'on puisse dire, c'est que nous n'avons pas été inondés de documents.

M. Michel Françaix. Il faut aller en commission !

M. Jean Le Garrec. Vous n'avez pas participé aux débats en commission !

M. Maurice Leroy. Non seulement j'y ai participé mais je suis intervenu assez souvent. Relisez le compte rendu des débats !

Nous aurions aimé, nous aussi, députés de l'opposition, être partie prenante et travailler sur ce texte durant l'été, mais on ne nous l'a pas proposé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Prend-on les bons moyens pour créer des activités ? Pourquoi ne pas réserver ces emplois d'intérêt général ou d'utilité sociale aux jeunes en difficulté, aux bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, aux titulaires de l'allocation solidarité pour qui ce serait une réelle planche de salut ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Glavany. Raison de plus pour en débattre !

M. Maurice Leroy. Enfin, veut-on, oui ou non, admettre que le coût du travail français reste un des handicaps majeurs pour le développement de l'emploi ?

M. Hervé de Charette. Exactement !

M. Jean Le Garrec. On y est ! Le coût du travail !

M. Maurice Leroy. Madame le ministre, j'ai écouté avec une grande attention votre intervention hier à l'émission « Polémiques ». Vous vous êtes demandé pourquoi la croissance était moins forte en France qu'ailleurs et pourquoi elle créait moins d'emplois.

M. Jean-Claude Boulard, rapporteur. C'est vrai !

M. Maurice Leroy. Il faudra bien évoquer ces questions d'une façon globale et non pas saucissonnée. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Claude Boulard, rapporteur. On est là pour ça !

M. Maurice Leroy. Monsieur le rapporteur, il y a un amendement que vous avez eu raison de présenter en commission. Malheureusement, il y a eu l'article 40 et il faudrait revoir le sujet. Pourquoi ne pas avoir imaginé qu'une partie de cet argent public, même modeste, même dans la logique de votre texte, aille en direction des créateurs d'entreprises ou tout simplement des jeunes décidés à créer leur propre activité ?

M. Jean-Claude Boulard, rapporteur. C'est ce que nous avons adopté en commission. Vous y étiez pourtant !

M. Maurice Leroy. Vous êtes allés dans cette direction mais il n'y a pas assez d'amendements Boulard de ce type. Il en faudrait plus en faveur des jeunes qui créent leur activité, et nous avons voté cet amendement en commission.

M. René Couanau. Boulard ministre !

M. Hervé de Charette. Pas trop de Boulard, monsieur Leroy, tout de même !

M. Maurice Leroy. Quand ça va vers le secteur privé, pourquoi pas ?

Quant au terrain, on a l'air de découvrir des nouvelles activités, mais on pourrait citer l'exemple d'un grand nombre de départements et de régions. Dans la région Rhône-Alpes, Charles Millon développe avec l'assemblée régionale certaines activités et le chômage des jeunes a reculé de 11,5 % en un an.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Bravo Millon !

M. Maurice Leroy. Sans sentiment de justice sociale, sans égalité des droits et des devoirs, sans mise en œuvre concrète de la solidarité, il n'y a pas, il ne peut y avoir de communauté de destin. Or vous avez fait le choix de présenter un texte qui ne concerne que le secteur public.

Madame le ministre, les emplois-jeunes sont peut-être et sans doute un « pari nécessaire », comme l'a écrit Jacques Delors le 11 septembre dernier, mais accordez-moi alors que ce pari est indissociable de la conférence nationale sur l'emploi et que, en tant que tel, votre projet d'emploi-jeunes n'est donc pas une politique d'emploi.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est quoi, alors ?

M. Maurice Leroy. Franchement, nous partagerions votre analyse si, dans le même temps, était menée la réflexion pour rechercher pourquoi notre pays a moins de croissance que partout ailleurs et, surtout, pourquoi cette croissance est moins créatrice d'emplois...

M. Gérard Bapt. Qu'avez-vous fait pendant quatre ans ?

M. Maurice Leroy. ... on se rendrait alors compte que ce problème ne concerne pas que la jeunesse.

Ce que nous contestons, c'est bel et bien ce saucissonnage du débat et rien d'autre !

Madame le ministre, mes chers collègues, une bonne recette électorale ne fait pas une bonne politique de l'emploi. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Ces emplois-jeunes ne sont pas solvables. Ils n'ont d'ailleurs pas été financés et ils conduiront nécessairement, tôt ou tard, à une augmentation de la fiscalité.

Ensuite, ces emplois ne sont en rien producteurs de richesses, au sens vrai du terme. Ils nous enferment dans une conception étatique, centralisatrice et, en définitive, nous conduiront peu à peu vers une dévalorisation de la fonction publique, en créant une sorte de fonction publique *bis*, dont on peut craindre par avance les effets néfastes.

Et puis, votre texte procède d'une curieuse inversion du raisonnement puisque, au lieu de commencer par identifier des besoins pour créer des formations, pour enfin créer des emplois, vous créez des emplois non définis, qui ne correspondent pas à des besoins clairement identifiés. (*Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jean-Claude Lefort. Il faut sortir un peu de chez vous !

M. Maurice Leroy. Votre projet de loi s'inscrit plus dans une politique occupationnelle que dans une véritable politique qui conduit à développer un vrai projet de vie pour un jeune.

M. Michel Français. Qu'a fait Juppé pendant quatre ans ?

M. Maurice Leroy. On n'amorce pas la machine de la relance économique et donc de la création de vrais emplois par la création d'emplois publics au rabais.

Vous faites une politique d'assistance, pas une politique d'espérance. Ce n'est pas une politique au long cours.

M. René Couanau. Très bien !

M. Maurice Leroy. Quand vous nous dites qu'il en coûtera 92 000 francs par an à l'Etat par emploi, nous sommes en droit de nous demander si l'attribution de telles sommes aux artisans, aux commerçants, aux entrepreneurs aux PME-PMI (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et de groupe du Rassemblement pour la République)...

M. Alain Néri. Ça a été fait sans résultat !

M. Maurice Leroy. Cela n'a pas été fait !

... au privé donc, n'aurait pas des résultats bien supérieurs ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Pourquoi, madame le ministre, refuser au secteur privé ce que vous mettez en place dans le public ? Etes-vous disposée à concéder les mêmes avantages et les mêmes sommes pour diminuer les charges qui pèsent sur l'emploi ?

M. François Bayrou. Très bien !

M. Maurice Leroy. Votre stratégie n'est pas bonne pour les jeunes eux-mêmes. Elle rend impossible un grand projet de loi contre l'exclusion.

Enfin, politiquement, à long terme, vous allez conforter le secteur public avec tous les risques que cela comporte.

Avec un tel projet, et nous sommes prêts à prendre date même si notre position n'est pas très populaire aujourd'hui, vous allez voir monter, dans les années qui viennent, le chômage de très longue durée. Et ce seront des bénéficiaires du RMI et des revenus de subsistance de plus que nous aurons à payer dans les départements. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Oui, il faut des emplois d'utilité sociale ! C'est incontestable.

M. Jean Glavany. Alors, parlons-en !

M. Maurice Leroy. Un grand nombre des vingt-deux métiers que vous évoquez étaient d'ailleurs proposés dans le rapport du Conseil national de lutte contre l'exclusion, que Pierre Cardo et d'autres ici connaissent bien, ainsi que dans le rapport Idrac-Dupont.

Nous ne contestons donc pas ces métiers d'utilité sociale, ils ont leur utilité, mais ils doivent être destinés à ceux qui ne peuvent entrer dans la fonction publique parce que les concours ne sont pas ouverts, parce qu'ils n'ont pas les moyens, ou que le marché ne peut en accueillir plus.

Quel dommage de priver ces publics en grande difficulté d'emplois d'utilité sociale qui leur sont destinés et qui nous permettraient de les arracher à la subsistance et à l'assistance ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) C'est donc une mauvaise stratégie aussi pour ceux qui ont le plus besoin d'être aidés dans notre société. Telle est la raison pour laquelle nous présentons cette question préalable.

Oui, redonner espoir à tous les jeunes en quête d'emploi et à leurs familles est une ambition à laquelle nous souscrivons !

Chacun d'entre nous, quel que soit le banc sur lequel nous siégeons – cessons les procès d'intention ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)...

M. Gérard Bapt. L'opposition ne fait que cela !

M. Maurice Leroy. ... chacun d'entre nous y consacre toute son action, et je pourrais citer ici de très nombreux exemples concrets de telles actions sur le terrain.

Sans doute est-il intellectuellement stimulant de rechercher des gisements d'emplois, et il en existe certainement que nous devons exploiter avec imagination et inventivité, mais les départements qui ont pris à cœur leur responsabilité en matière d'insertion, et il y en a un certain nombre, ont pu constater que les emplois nouveaux, par exemple dans le secteur social, en direction des personnes âgées ou handicapées, ou en matière d'environnement, sont limités en nombre, souvent instables et à temps partiel.

De plus, l'expérience du terrain montre que l'offre de tels emplois est largement saturée lorsque le taux d'insertion des bénéficiaires du RMI atteint 70 à 80 %.

Oui, des perspectives existent bien, mais elles sont sans doute beaucoup plus modestes que les objectifs affichés par votre projet de loi, madame le ministre !

Lancer, comme vous le faites, des chiffres fétiches – 350 000 emplois, 35 milliards de francs en année pleine – c'est s'enfermer dans une conception dépassée d'une planification avortée avant même d'être arrêtée.

Evitons un énième plan-jeunes qui ne ferait qu'ajouter une strate de plus à toutes les mesures adoptées depuis de longues années, des travaux d'utilité collective aux contrats d'emploi consolidés jusqu'aux contrats initiative emploi. Sur le terrain, c'est déjà très compliqué pour les travailleurs sociaux. Ajouter une couche à ces lasagnes va poser de vrais problèmes. Quant aux contrats emplois solidarité, que vont-ils devenir ? Le problème n'a pas été évoqué. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur quelques bancs de groupe du Rassemblement pour la République.*)

Par conséquent, bannissons des chiffres fétiches pour un plan fantôme ! (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe socialiste*). Depuis quarante-huit heures, contrairement à vos déclarations devant la commission des affaires sociales le 3 septembre dernier, on a fortement l'impression que la préoccupation du Gouvernement est précisément de faire du chiffre avec les emplois-jeunes, et l'on finit par se demander qui en est l'inspirateur, vous-même ou votre collègue Claude Allègre ?

Au premier abord, votre projet de loi paraît fort sympathique, animé de générosité, inspiré par le cœur...

M. Jean Le Garrec. Il faut le voter !

M. Maurice Leroy. ... et nous approuvons plutôt vos intentions.

Chacun d'entre nous vérifie malheureusement chaque jour qu'il y a trop de jeunes au chômage ou dans une situation précaire. Pourquoi ne pas leur offrir un emploi public ? On saura bien les occuper, car il y a tant de choses à faire.

En réalité, et c'est tout l'objet de cette motion, on s'aperçoit, si l'on prend le temps de la réflexion, que la charge de ces emplois publics – « publics », puisqu'il ne s'agit que de créer des emplois publics avec le texte que vous nous soumettez – se traduira inmanquablement par une augmentation de l'impôt sans que les créations de richesses supplémentaires viennent justifier ou compenser cette charge.

Cela paraît donc généreux, cela a la couleur d'une politique de l'emploi, les apparences du cœur, mais je crains bien qu'à terme, et je ne m'en félicite pas, ce ne soit qu'une nouvelle et grave impasse.

Non seulement votre projet de loi est coûteux et peu réaliste, mais il peut induire des effets pervers qu'il nous faut identifier dès aujourd'hui en jouant tout notre rôle de contrôle du pouvoir exécutif, pour ne pas découvrir ses effets néfastes, avec consternation, dans trois ou cinq ans.

Votre projet de loi, madame le ministre, risque bien de briser l'effort d'insertion de celles et ceux qui sont le plus en difficulté, car il pourrait bien leur substituer d'autres publics.

Votre projet risque, par son coût notamment, de rendre impossible la poursuite de la baisse des charges sociales sur les bas salaires – qui est un vrai problème – baisse qui avait été engagée par les précédents gouvernements.

Or certains secteurs d'activité économique, qu'il s'agisse de l'artisanat ou du bâtiment, manquent tragiquement de main-d'œuvre, car ils ne peuvent offrir des salaires nets suffisamment attractifs. Ces métiers vont être pénalisés, ainsi que les jeunes qui auraient pu y trouver, par l'apprentissage – dont je n'ai pas encore entendu prononcer le mot – ou l'alternance, une véritable chance d'insertion.

Votre projet risque aussi de gonfler de nouveau les effectifs publics, de créer une « administration bis » pour des emplois qui n'ont pas vocation à être durablement assumés par le secteur public.

Soutenir durablement l'emploi des jeunes exige non pas un nouveau plan, dont notre pays a décidément le secret, mais la prise en compte des orientations positives adoptées par nos partenaires étrangers, européens notamment. Celles-ci supposent le recentrage de l'Etat sur ses fonctions essentielles et la maîtrise des dépenses publiques afin de dégager les marges de manœuvre nécessaires à une

nouvelle baisse des charges sociales. Elles passent aussi par un allègement et une simplification des réglementations. On a beaucoup parlé de la campagne électorale. J'ai été frappé de voir que, dans les 149 communes de ma circonscription, il n'y a pas une commune où un artisan, un commerçant, un chef d'entreprise, un exploitant agricole ne m'ait dit : « Continuez la simplification ! Faites-nous plus de "Raffarin" ! Allez dans le sens du chèque emploi-service ! C'est un chantier qu'il faut absolument reprendre ! » Ce problème de la simplification est un vrai problème. (*Sourires sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Ne souriez pas ! Si je vous emmenais dans ma circonscription, vous pourriez le constater. En simplifiant, nous créerions de vrais emplois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Gérard Fuchs Cela fait quatre ans que vous le dites !

M. Maurice Leroy. Ces mesures exigent enfin une activation des dépenses passives d'indemnisation du chômage, comme nous le montre chaque jour l'expérience de certains départements, tel celui de Pierre Méhaignerie. Et je suis à votre disposition pour évoquer concrètement certaines opérations effectuées sur le terrain.

Madame le ministre, c'est là assurément que doit porter notre effort. Et c'est ainsi que nous pourrions susciter une véritable création d'emplois. C'est seulement dans ce cadre qu'un « plan jeunes », sans doute plus mesuré, pourrait s'inscrire et avoir des effets réellement bénéfiques.

M. Jean-Claude Lefort. « Trop d'emplois », quoi !

M. Maurice Leroy. Quand on fera le bilan, on en reparlera !

Comment approuver un projet qui se traduit par l'émergence d'une « administration bis », au rabais de surcroît ? Comment ratifier un projet qui porte le risque de l'exclusion des publics prioritaires, ...

M. Yves Nicolin. Eh oui !

M. Maurice Leroy. ... comme a eu l'occasion de le démontrer en commission Mme Roselyne Bachelot, ainsi d'ailleurs que d'autres collègues ?

Comment approuver ce texte si, dans le même temps, les charges sociales, notamment sur les bas salaires, ne sont pas progressivement réduites ?

Tels sont, à notre avis, les préalables.

Vous ne nous soumettez pas aujourd'hui, madame le ministre, un projet cohérent, un projet global. Vous posez les bonnes questions,...

M. Jean-Claude Boulard, rapporteur. Elle apporte aussi les bonnes réponses !

M. Maurice Leroy. ... mais en y apportant malheureusement de mauvaises solutions.

Il conviendrait aussi d'éviter – je n'ai pas entendu évoquer le problème ce matin – que l'on ne pousse vers la sortie les « plus de cinquante ans », voire les « quarante-cinq ans ».

M. Pierre-André Wiltzer. C'est vrai !

M. Yves Nicolin. Le pouvoir s'en désintéresse !

M. Maurice Leroy. Certes, il y a le problème des jeunes, mais on oublie de parler des « plus de quarante-cinq ans » !

M. Jean-Claude Lefort. Démagogue !

M. Maurice Leroy. Selon une étude relative au chômage des jeunes en France publiée en juillet dernier par l'Observatoire français des conjonctures économiques, il est finalement « très difficile de parler du chômage des jeunes en général ».

Ce projet ne fait aucune distinction parmi les jeunes dès lors qu'ils correspondent au critère d'âge, alors que le chômage touche tout autant les jeunes que les vieux actifs, les moins qualifiés ayant plus de difficultés à retrouver un emploi. Sans parler des chômeurs de longue durée qui sont aussi chefs de famille et pour qui vont se poser ces problèmes ! Sincèrement, je m'interroge.

C'est un économiste de l'OFCE qui, dans *La Tribune* du 20 août dernier, écrit : « Le débat s'est trop focalisé sur les difficultés des jeunes sans plus se préoccuper des autres catégories. »

Oui, décidément, notre pays entretient avec la réalité du marché une relation bien ambiguë, ainsi que l'a excellemment démontré dans *Le Monde* du 11 septembre dernier l'économiste François Rachline. Vous pourrez toujours intimer l'ordre au marché d'embaucher, comme à un nuage de faire marche arrière, mais, si vous souhaitez vraiment solliciter, solvabiliser et pérenniser ces activités nouvelles que vous appelez de vos vœux, madame le ministre, mieux vaudrait alors comprendre ce que le marché attend, le stimuler et le réguler !

Et ne me faites pas dire que je souhaite que l'on donne l'absolution au marché ! Non ! Régulons-le ! Or, dans votre texte, vous excluez d'entrée de jeu tout le secteur privé. Comment allez-vous professionnaliser les jeunes ? Comment allez-vous solvabiliser ces emplois sans le secteur privé ?

Rien dans votre projet prévoit comment passer en cinq ans du secteur non marchand au secteur marchand !

Il n'y a, à cet égard, rien de concret.

(« C'est vrai ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Comment se fait la pérennisation de l'emploi au bout des cinq ans ? Là aussi, il est facile de dire à la tribune, et d'une façon en quelque sorte mythique, que, dans cinq ans, il y aura passage dans la fonction publique. Comment ? Relisez le projet de loi ! Il comporte trois articles. Rien n'est prévu à ce sujet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Or, quand il n'y a rien dans un texte – même si je suis un nouveau parlementaire, j'ai suivi ou lu de nombreux débats – on renvoie, de façon habile, aux décrets. Là, on agit d'une façon que je qualifierai de plus sympathique puisqu'on va nous distribuer le décret, mais la méthode reste la même. On va de nouveau évoquer la question. Mais on renverra aux décrets.

Pour l'instant, le projet de loi nous laisse dans l'incertitude. Et s'il s'agit d'intégrer purement et simplement ces jeunes dans la fonction publique, il faudra nous expliquer comment au cours d'un débat.

Nous savons tous que le secteur non marchand a progressé de 40 % en vingt ans dans notre pays, quand l'emploi marchand, lui, ne progressait que de 7 % !

La situation est assez préoccupante lorsque l'on sait que la relation entre création d'emplois et augmentation des salaires est négative. Ainsi, entre 1978 et 1994, le salaire moyen, en pouvoir d'achat, a augmenté de 20 % en France, alors que le nombre d'emplois salariés n'a aug-

menté que de 4 %. Dans la même période, les Etats-Unis ont vu leur salaire moyen croître de 5 % et l'emploi salarié de 37 % !

A croissance comparable depuis 1975, les Etats-Unis ont créé près de 50 millions d'emplois ces quatre dernières années. Et la plupart de ces emplois ne sont plus des petits boulots, mais des emplois qualifiés. C'est quatre fois plus que l'Europe !

M. Jean-Claude Lefort. On n'a pas besoin de modèle !

M. Maurice Leroy. De ce point de vue, le fossé se creuse entre la France – où la part de l'emploi public dans l'emploi total est, depuis 1980, passée de un sur cinq à un sur quatre – et ses partenaires.

Aux Etats-Unis, en Allemagne ou en Grande-Bretagne, cette part a baissé jusqu'à être inférieure à 16 %. On retrouve là, madame le ministre, la problématique que vous aviez évoquée.

Or, pour satisfaire une promesse électorale (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Jean Glavany. En effet, vous ne nous aviez pas habitués à cela !

M. Alain Neri. Dites cela aux jeunes qui cherchent un emploi !

M. Maurice Leroy. ... et simplement pour cela (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*)...

Vous savez bien, mesdames, messieurs de la majorité, que, quand vous avez rédigé ce programme, vous n'étiez pas certains de gagner les élections ! Tout le problème est là ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Pour satisfaire une promesse électorale, dis-je, vous allez encore aggraver cet écart avec nos partenaires et creuser ce fossé !

Par contre, tout le monde semble s'accorder pour rapprocher le monde de l'éducation de l'univers de l'entreprise. Et c'est cette volonté qui animait déjà François Bayrou (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), avec la préparation à une expérience professionnelle dans les diplômes, ce qui aurait réduit les effets des « assignats universitaires » délivrés chaque année à des dizaines de milliers de jeunes et que tente sans doute de compenser partiellement votre texte.

Madame le ministre, en parlementaire de bonne volonté, j'ai étudié l'embauche éventuelle dans ma circonscription du Vendômois d'un jeune de vingt et un ans, titulaire d'un BTS, à la recherche d'un emploi depuis quinze mois. Avec mes collègues maires dans les syndicats intercommunaux où je siège, nous avons procédé à l'examen précis de ce texte et fait en quelque sorte des « travaux pratiques » avant même qu'il n'arrive en séance.

M. Jean-Claude Lefort. Vous aussi !

M. Maurice Leroy. Oui, mais nous nous sentions un peu seuls ! On ne nous avait pas conviés !

Nous avons donc étudié un panel des métiers mis au point par vos conseillers. Matin et soir, le jeune accompagnerait les enfants dans les transports scolaires. Quelques jours par semaine, il participerait à la surveillance de l'une des déchetteries du syndicat intercommunal des ordures ménagères. Et, pour le reste de son temps, il accompagnerait les familles de détenus au centre de détention pénitentiaire de Blois !

M. Jean Glavany. La caricature ne vous fait pas peur ! Cela élève le débat !

M. Maurice Leroy. Cinq ans de pluriactivité payée au SMIC avec une carte de visite et un CV en 2003 susceptibles – c'est sûr – d'enthousiasmer ses employeurs, potentiels et futurs : ancien agent accompagnateur, ancien agent de traitement des déchets et ancien guide pour les familles de détenus ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Yves Nicolin. Oui.

M. Gérard Bapt. Lamentable !

M. Maurice Leroy. Honnêtement, madame le ministre, monsieur le rapporteur, comment pouvez-vous convaincre les jeunes et leur redonner espoir dans l'avenir en les encourageant dans des tâches aussi peu formatrices ? Quant aux parents, qui ont bien souvent consenti d'importants sacrifices financiers pour les études de leurs enfants, quels sentiments éprouveront-ils face à de telles perspectives ?

En outre, ces jeunes de vingt à trente ans seront-ils enclins à fonder une famille et à donner naissance aux enfants dont notre pays a tant besoin pour redynamiser sa démographie ?

Je reprendrai comme vous monsieur le rapporteur, la formule d'Arletty, mais l'« atmosphère » n'y est pas ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ce texte n'est pas seulement une erreur ; c'est une faute. C'est même un affront à notre jeunesse (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), qui aspire légitimement à retrouver de vraies valeurs et à donner un sens à sa vie.

Le devoir de l'Etat, madame le ministre, est d'aider les jeunes à s'engager dans la voie d'un vrai métier formateur, émancipateur.

Le devoir de l'Etat devrait être d'inciter les jeunes à créer et à reprendre nos petites et moyennes entreprises, à redonner vie aux commerces et artisans des quartiers de nos villes et des bourgs de nos villages, à s'investir pleinement dans de vrais métiers.

Or rien, dans votre texte, ne le permet. Cela est si vrai et si flagrant que le rapporteur lui-même a tenté effectivement, et avec notre soutien en commission des affaires sociales, d'ouvrir une « fenêtre » dans cet article additionnel après l'article 1^{er}, afin de prévoir une aide à la création d'entreprise par les jeunes, grâce à l'attribution aux créateurs d'une fraction de l'aide de l'Etat aux emplois « jeunes ». Cela va effectivement dans le bon sens, mais – et c'est ce qui distingue la majorité actuelle de l'opposition – nous souhaiterions aller plus loin, en développant l'activité privée par les jeunes. A cet égard, il existe de grands gisements d'emplois.

Il est vrai aussi que les auteurs du rapport sur l'état des finances publiques de juillet dernier que vous aviez commandé notent : « Les dépenses relatives à l'emploi et aux divers guichets sociaux sont passés de 12,5 % en 1990 à près de 17 % en 1997. »

M. Alfred Recours. Le taux de chômage a augmenté !

M. Maurice Leroy. Nous nous ne disconvenons pas que le système d'aide à la création d'entreprises a montré ses limites et que la multiplicité des logiques d'insertion sociale et d'action économique d'aménagement du territoire, ainsi que des intervenants, a abouti à l'inefficacité. Donc, nous en tenons compte. Mais, si nous sommes globalement opposés à ce projet, tel qu'il nous est ini-

tialement soumis, c'est bien parce qu'il n'y a pas assez d'incitations pour ces jeunes à se prendre en charge et à assumer pleinement leurs responsabilités.

Vous nous dites que les jeunes se précipitent vers les ANPE, les PAIO ou les rectorats. On a l'air de découvrir que les jeunes veulent travailler et s'assurer les moyens de leur indépendance ! Mais les faits sont têtus, et, demain, les dures réalités de l'existence dissiperont les illusions d'aujourd'hui.

M. Jean Glavany. Où serez-vous demain ?

M. Maurice Leroy. Vous nous dites, madame le ministre, que ces emplois jeunes sont de vrais métiers et qu'ils ne se substitueront pas à des emplois existants. Dans ces conditions, pouvez-vous prendre l'engagement devant la représentation nationale de ne pas remettre en cause les mesures prises depuis 1991 par les différents gouvernements pour créer des emplois familiaux, comme nous l'entendons dire ici ou là ? Faut-il rappeler que 361 000 emplois familiaux – je dis bien 361 000 emplois – ont pu ainsi être créés en cinq ans, au rythme annuel moyen de 72 000, dont 133 000 emplois pour la garde d'enfant au domicile de l'employeur et les assistantes maternelles ? De surcroît, il s'agit – faut-il le rappeler ? – d'emplois déclarés, sans parler des emplois administratifs qui en découlent.

Or il est clair, à la lecture des vingt-deux métiers annoncés, que ces emplois familiaux subiront une concurrence. Les remettre en cause aurait des conséquences d'une extrême gravité, favoriserait un retour à l'économie souterraine, une diminution des cotisations sociales collectées et donc une perte de protection sociale pour les personnes concernées, sans parler du nombre de chômeurs nouveaux, qui ne manquerait pas de s'alourdir. Quel sort, madame le ministre, allez-vous réserver à ces emplois familiaux ? J'aimerais que vous nous rassuriez sur ce sujet, mais j'ai bien peur que Mme Roselyne Bachelot n'ait eu raison de comparer votre politique à celle du sapeur Camember, qui creuse un trou pour en boucher un autre. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Glavany. L'ancienne majorité s'est, à cet égard, montrée experte !

M. Maurice Leroy. Les critiques que nous formulons à l'égard de ce projet ne viennent pas seulement de nos rangs. Au cours d'une réunion de la commission, j'ai constaté qu'elles émanaient aussi d'autres rangs.

M. Jean Glavany. Elles viennent aussi du Front national !

M. Maurice Leroy. Nous avons entendu parler, notamment, d'une « fonction publique au rabais » – je lis simplement le compte rendu de la commission –, de l'incapacité des communes pauvres à financer les 20 % restant à leur charge, de la forte augmentation de la fiscalité locale à prévoir dans les communes qui vont se lancer dans cette aventure, de la régression des investissements pour contenir la hausse des coûts de fonctionnement des collectivités locales, sans compter les « effets d'aubaine », pour les offices HLM par exemple, ou certains effets pervers – d'aucuns ayant émis la crainte que 100 000 emplois ne soient détruits dans les entreprises.

Etant donné les difficultés techniques et d'interprétation, je ne suis pas certain que cette machine à créer des emplois de convenance fonctionnera au rythme que vous espérez. Je ne parle pas des emplois-jeunes d'Etat, qui relèvent de l'éducation nationale ou du ministère de l'intérieur, car on a vu très vite que votre collègue du Gou-

vernement, M. Claude Allègre, n'avait pas besoin de ce projet de loi – même si l'on procède ultérieurement à une régularisation. Le ministre de l'éducation nationale, qui est très créatif et très novateur, invente un contrat transitoire avec un financement d'Etat de 100 %. 40 000, 50 000, 150 000 emplois : pourquoi s'arrêter en si bon chemin ? Nous ne savons plus aujourd'hui à quel rythme vogue le ministre de l'éducation nationale avec ces emplois-jeunes. J'espère que nous aurons des éclaircissements à ce sujet.

Le contrat Allègre précise bien que le jeune exercera ses missions sous l'autorité du directeur de l'école ou du principal du collège. Mais, madame le ministre, on ne trouve rien dans ce contrat à propos des dites missions.

Les intéressés bénéficieront-ils d'une indemnité pour leur transport ? Nous n'en savons rien.

Bénéficieront-ils d'une formation durant leur temps de travail ?

Seront-ils rémunérés en fonction de leurs qualifications ?

M. Jean Glavany. Nous allons en débattre !

M. Maurice Leroy. Nous aimerions obtenir des éclaircissements sur toutes ces questions.

Il y aurait aussi beaucoup à dire sur la responsabilité juridique, car il est bien difficile de s'y retrouver. Par exemple, un principal sera-t-il responsable d'un jeune mis en cause dans un accident qui se produirait dans une école située à plusieurs kilomètres du collège désigné pour centraliser les embauches dans les écoles primaires ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pardonnez-nous, madame le ministre, de faire notre travail de législateur et de contrôler le Gouvernement.

Autre problème juridique de fond que pose votre projet de loi : la nature juridique du contrat créé. C'est tellement du « jamais vu » juridiquement que nous sommes même en droit de nous interroger sur tel ou tel aspect constitutionnel de ce texte. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Madame le ministre, vous nous soumettez un contrat de droit privé relevant du code du travail, ce sera l'article L. 322-4-20 – et de la compétence de la juridiction prud'homale. Vous nous avez indiqué en commission que « le contrat à durée déterminée qui est proposé est un contrat spécifique qui présente certaines caractéristiques des contrats à durée déterminée et d'autres qui le rapprochent des contrats à durée indéterminée ». Nous en avons débattu en commission, et notre collègue Maxime Gremetz a, à mon sens, soulevé de véritables questions de droit sur la nature de ce contrat qu'il faut bien qualifier de contrat de troisième type, car c'en est bien un. Ce n'est ni un CDD ni un CDI – relisons tous le code du travail. Nous n'avons pas assez approfondi ce sujet en commission.

Tel est donc le premier problème. Il a été soulevé par Maxime Gremetz et je le rejoins sur ce point. (*Rires et applaudissements sur divers bancs.*)

M. Jean Glavany. C'est la meilleure !

M. Maurice Leroy. Il y a une contradiction majeure entre l'article 1^{er} de votre projet, qui prévoit des dispositions contractuelles privées pour l'embauche de jeunes par des collectivités publiques, et l'article 2 qui prévoit, au contraire, des dispositions contractuelles de droit public pour l'embauche de jeunes dans certaines collectivités publiques.

Madame le ministre, comment vous en sortez-vous...

M. Jean Glavany. Très bien !

M. Maurice Leroy. ... avec le principe constitutionnel d'égalité devant la loi, principe constamment réaffirmé par la jurisprudence du Conseil constitutionnel ?

Une telle incohérence entre deux articles d'un même projet de loi – et je ne reviens pas sur les « emplois Allègre » – illustre les difficultés qu'a connues ou que connaît votre gouvernement en voulant étendre des dispositions propres aux contrats de droit privé à l'embauche par des collectivités publiques.

Les actes d'une personne morale publique sont des actes administratifs et relèvent à ce titre du droit administratif : c'est la règle traditionnelle de notre droit et la jurisprudence est constante en la matière.

La qualification de droit privé de ces contrats fera que les litiges seront portés devant les conseils de prud'hommes et les tribunaux judiciaires (« *Très juste !* » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française), comme c'est le cas pour les contrats ordinaires relevant du code du travail. Cela étant, le Conseil constitutionnel n'a jamais tranché dans un sens faisant relever les questions administratives du judiciaire. En tout cas, votre dispositif est juridiquement contraire à toute la pratique constante en ce domaine. A tout le moins, il eut sans doute été utile de saisir pour avis notre commission des lois, qui aurait pu lever les doutes juridiques et éclairer notre débat.

La seule voie ouverte est l'appel à des contrats administratifs de droit public. J'entends bien que, pour contourner la difficulté – et donc elle existe bien –, le Gouvernement estime que les contrats les plus nombreux seront passés par des associations et que, dès lors, les litiges seront peu fréquents entre collectivités publiques et partenaires contractuels.

Second problème : la durée des contrats.

Ils sont d'un an, renouvelables pendant cinq ans, et ne pourront être rompus que pour une cause réelle et sérieuse lors de l'échéance annuelle. Il sera donc nécessaire qu'une juridiction élabore une jurisprudence en la matière. Avec ces contrats de cinq ans se poseront de lourdes questions d'indemnisation en fin de parcours.

Autre difficulté sur laquelle nous nous interrogeons : les débouchés à la fin des contrats.

J'ai lu de nombreuses déclarations qui évoquaient l'intégration dans la fonction publique à l'issue de la période de cinq ans. J'ai peur, là encore, que l'on trompe les jeunes. Car enfin, jusqu'à preuve du contraire, l'intégration dans la fonction publique se fait par la voie du concours. On n'intègre la fonction publique d'Etat, territoriale ou hospitalière, qu'après avoir réussi le concours concernant le poste administratif ouvert. Il n'y aura donc pas de transformation miracle des emplois-jeunes en emplois de la fonction publique. Il faut le dire, parce que les jeunes qui vont dans les rectorats et qui ont beaucoup d'espoir s'attendent à trouver un débouché public en fin de contrat. On leur ment quand on leur dit que ce sera le cas, puisque ce n'est pas prévu et que ce n'est possible.

Je souhaite donc, madame le ministre, obtenir des réponses précises sur ces questions de droit.

En vérité, après les contrats à durée déterminée et les contrats à durée indéterminée, vous nous proposez d'entériner et de ratifier un contrat de troisième type, le CIDD : le contrat indéterminé à durée déterminable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Jean Glavany. Quel sens de la formule !

M. Maurice Leroy. Avec 35 milliards de francs, vous auriez pu fortement agir pour faire baisser les charges sociales, qui contrarient la création d'emplois – de vrais emplois – dans notre pays.

Votre projet démontre, malheureusement, que l'ascenseur social n'est pas le seul à être en panne et que nous sommes priés de prendre l'escalier !

M. Jean Glavany. Quel talent !

M. Maurice Leroy. Décidément non, l'imagination n'est pas au pouvoir ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

« L'emploi ne se décrète pas », avez-vous écrit, madame le ministre, dans un excellent ouvrage que j'ai lu avec beaucoup d'attention.

M. Jean-Claude Boulard, rapporteur. Excellent, en effet ! Elle pourra vous le dédicacer !

M. Maurice Leroy. Ce serait avec plaisir !

L'emploi doit engendrer de la richesse et produire une plus-value en répondant à une vraie demande. Il n'est pas un commerçant, pas un artisan, pas un entrepreneur, pas un créateur qui ne vous dira que l'emploi n'est pas à promettre mais à permettre. C'est bien parce que vous n'êtes pas encore sortie de la campagne électorale passée et que vous vous obstinez à promettre l'emploi sans le permettre que nous avons décidé d'opposer la question préalable à ce projet de loi.

Par ailleurs, nul doute qu'une telle politique aura un coût qui se traduira rapidement par des augmentations d'impôts et de charges.

Dans l'immédiat, j'ai parfaitement conscience, avec le président Philippe Séguin...

M. Gérard Bapt. Vous avez fait allégeance !

M. Maurice Leroy. ... et bien d'autres, que le débat entre économie libérale et économie administrée est un débat dépassé. Pour autant, il reste que ce projet de loi ne créera pas d'emplois marchands et provoquera une discrimination intolérable en faveur d'une seule classe d'âge alors qu'il faudrait relancer une véritable politique de l'emploi permettant de retisser le lien social.

En somme, disait le général de Gaulle (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), l'alternative, c'est le miracle ou la faillite. Le général de Gaulle choisit de parier sur le miracle et ce fut le miracle. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*) Un miracle qui n'avait rien de surnaturel...

M. Jean Glavany. Même à Lourdes, il n'y en a pas !

M. Maurice Leroy. Je sais que vous avez du mal à comprendre ça.

Un miracle qui n'avait rien de surnaturel, disais-je, puisqu'il était celui de la volonté politique et de la raison économique.

M. René Couanau et M. Yves Nicolin. Très bien !

M. Maurice Leroy. Mais encore fallait-il, pour que ce miracle se produise, croire en la France et en ses valeurs, croire dans la capacité des Françaises et des Français, dans celle des jeunes, à faire des efforts, à innover et à entreprendre.

M. Louis Mexandeau. Ridicule !

M. Jean Glavany. Nous vous avons vu à l'œuvre !

M. Maurice Leroy. Parce que votre projet de loi, madame le ministre, se situe aux antipodes de ce miracle nécessaire, je demande à l'Assemblée nationale, au nom de mon groupe, de lui opposer la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Chacun aura compris que M. Leroy n'était pas vraiment favorable à ce texte...

La commission et le Gouvernement pourront, s'ils le souhaitent, s'exprimer. Puis un orateur par groupe aura la possibilité de faire une explication de vote de cinq minutes, mais pas davantage – je serai obligé d'être assez rigoureux sur le respect des temps de parole car quatre orateurs sont déjà inscrits. Enfin, interviendra le vote sur la question préalable.

La parole est à M. le rapporteur.

M. Jean-Claude Boulard, rapporteur. M. Leroy devait « tenir » une heure. Certes l'exercice n'est pas simple, mais il n'appelle pas forcément la bienveillance.

Pour ma part, j'aurais souhaité que les jeunes de ce pays entendent le discours de notre collègue (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert*) afin qu'ils puissent constater dans quel esprit la droite aborde la question de l'emploi.

Il serait également utile de relire ce que nous disions, nous, sur des dispositifs en direction des jeunes qui étaient moins efficaces que ce que nous proposons aujourd'hui.

M. René Couanau. Relisez vos déclarations !

M. Jean-Claude Boulard, rapporteur. On peut les relire : notre attitude était un peu différente de la vôtre aujourd'hui.

M. Yves Nicolin. L'enfer est pavé de bonnes intentions !

M. Jean-Claude Boulard, rapporteur. Toujours est-il que les jeunes sont massivement candidats aux emplois que le projet de loi permettra de mettre en place.

M. Jacques Godfrain. Ils ne savent pas de quoi il s'agit !

M. Jean-Claude Boulard, rapporteur. Et la seule réponse qui vaille, c'est celle de la jeunesse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Godfrain. Vous la trompez !

M. Yves Nicolin. Que ne créez-vous trois millions et demi d'emplois ? Tout serait encore plus simple !

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, très franchement, je m'attendais à autre chose.

M. Yves Nicolin. Nous aussi, de votre part !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Je comprends vos difficultés. Je les comprends d'autant mieux que nombre d'élus – maires, présidents de conseils généraux, présidents de conseils régionaux – ont déjà déposé des projets sur mon bureau.

Je comprends aussi qu'il vous faut vous opposer, puisque vous êtes aujourd'hui dans l'opposition, et que vous ne savez pas comment le faire. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Si j'ai un conseil à vous donner, c'est celui d'écouter les jeunes : ils ont compris que, pour la première fois, on leur proposait de vrais métiers pour l'avenir, des professions, et pas des petits boulots. Ça, c'est la première chose ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

La deuxième chose que je vous dirai est la suivante : si vous ne croyez pas à ces emplois, n'en créez pas ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Vous nous expliquez qu'il s'agit de deux projets de société différents, qu'on est en train de « mettre par terre » l'économie privée – je répondrai sur ce dernier point car j'ai fait partie de ce secteur et je sais donc ce qu'il en est –, eh bien, ne créez pas d'emplois dans vos départements, dans vos communes, et nous pourrions faire la comparaison ! Mais ne venez pas nous tenir un discours ici, et un autre devant les jeunes. Eux, ils attendent ces emplois !

Monsieur le député, très franchement, je ne vous comprends pas. Vous nous dites : il y a saucissonnage. Pour ma part, je vais vous dire les choses simplement : nous nous sommes tous trompés jusqu'à présent. Pourquoi ? Parce que nous avons pris l'emploi par petits bouts. Eh bien, nous, nous nous engageons dans tous les domaines à la fois. Mais vous comprendrez, comme moi, que relancer la croissance, abaisser le coût du travail, réduire la durée du travail, lancer les emplois jeunes dans le secteur public et dans le secteur privé est une tâche qui nécessite – en tout cas –, c'est ma conception de la démocratie – plusieurs débats au Parlement. Au reste, d'ici à la fin de l'année, vous serez amené à examiner d'autres pistes.

Comment pouvez-vous dire à la fois que le secteur privé et le secteur public sont totalement différents, qu'ils ne relèvent pas de la même logique, et qu'il aurait fallu présenter dans le présent projet de loi des dispositions relatives au secteur privé ?

Les jeunes en ont assez d'être désespérés. Ils attendent des réponses de notre part. Les queues devant les rectorats le montrent abondamment. Il était urgent de commencer par ce projet de loi – je me réjouis que le Premier ministre en ait décidé ainsi.

Dans quelques jours, nous allons réunir la conférence pour l'emploi. J'ai discuté pendant tout l'été avec le patronat, avec des chefs d'entreprise – qui n'ont pas votre vision des choses, je tiens à le souligner –, pour examiner comment il était également possible de créer des emplois dans le secteur privé. Je vous donne donc rendez-vous dans quelques semaines et vous verrez comment nous abordons ce problème. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Vous nous dites – et là je comprends encore moins – qu'il ne s'agit pas d'un processus d'insertion. J'ai la prétention de connaître un peu les quartiers en difficulté et les jeunes en difficulté.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. Nous aussi !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. On ne le dirait pas !

Je crois que beaucoup de nos concitoyens, de chômeurs de longue durée, de jeunes sans qualification, de jeunes perdus qui ont lâché prise, ne sont pas aptes à occuper des emplois à temps-plein qui soient des vrais métiers comme ceux que nous allons créer. Je crois que, pour ceux-là – et vous verrez, dans quelques jours, que

mon budget leur donne la priorité –, il faut des emplois d'insertion, des contrats emplois-solidarité, que l'on ne dévoie pas,...

M. Jean-Claude Viollet. Tout à fait !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. ... mais que l'on ramène vers ces populations, et des emplois d'insertion par l'économique. Vous verrez, je le répète, la priorité qu'accorde mon budget pour l'année prochaine à ces jeunes et aux chômeurs de longue durée.

Vous m'annoncez pour l'avenir un débordement du chômage de longue durée. Or, avec M. Juppé, le nombre des chômeurs de longue durée n'a jamais été aussi élevé dans notre pays. Tous les records ont été battus ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

En ce qui concerne le coût du travail, je pense qu'il faut le réduire. Il y a quelques années encore, la totalité de la prévention sociale était financée par les seuls salaires, contrairement aux autres pays où elle était financée par l'ensemble des revenus. Vous verrez dans le budget comme dans la loi de financement de la sécurité sociale, que nous faisons un pas très important dans le sens de la diminution des cotisations prélevées sur les salariés et sur les employeurs et de l'augmentation de celles prélevées sur l'ensemble des autres revenus. Telle est la vraie réponse au coût du travail. De plus, cela permettra – ce que vous n'avez jamais souhaité – de pérenniser les recettes de la protection sociale car nous, nous voulons la faire vivre et la voir se développer. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je ne répondrai pas à tous les arguments qui ont été développés car ils ne m'ont pas toujours paru à la hauteur du débat que nous avons aujourd'hui.

Vous dites : vous ne vous intéressez pas à l'exclusion ! Or nous sommes en train de préparer une loi de lutte contre l'exclusion – et ce n'est pas une loi de cohésion sociale, comme vous l'avez appelée –, une loi qui aura enfin un vrai contenu,...

M. Jean Glavany. Une vraie loi !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. ... et qui ne se contentera pas d'afficher, même s'il faut le faire, le droit au logement, le droit à l'éducation, le droit à la santé. Elle indiquera très clairement ce que fera le Gouvernement durant les trois prochaines années en matière de politique du logement, de la sécurité, de la santé, de l'éducation, de la culture, pour faire en sorte que personne ne reste sur le bord de la route. Nous y consacrerons les moyens nécessaires et nous ne nous contenterons pas seulement de grands vœux pieux comme c'était le cas avec votre dernier projet de loi. Nous en reparlerons au printemps prochain ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Nous sommes en train de mettre en place un nouveau mode de développement, c'est vrai ! Vous êtes sans cesse en train de saluer les Etats-Unis qui ont créé des millions d'emplois, mais ils les ont justement créés dans des secteurs comme ceux de la sécurité, de l'amélioration de la qualité de vie, des services aux personnes. Toutefois, ce qui nous différencie des Etats-Unis, c'est que nous, nous ne souhaitons pas que 20 % de la population aient accès à tous les droits alors que 20 autres % vivraient dans des ghettos et que 40 % de celle-ci n'auraient pas accès à la santé. Ce que nous inventons aujourd'hui, c'est ce que doit être le modèle européen, c'est-à-dire un meilleur partage entre les exclus et les plus favorisés. C'est une façon, pour le secteur privé comme pour le secteur public, de

travailler ensemble, de trouver des « tuyaux » de financement qui permettent de faire émerger ce troisième secteur afin de ne pas laisser sur le bord de la route un certain nombre de gens.

M. Jean Glavany. Très bien !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Alors, sur la lutte contre l'exclusion, s'il vous plaît, ne nous donnez pas de leçons ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est à M. Robert Galley, pour le groupe du Rassemblement pour la République.

M. Robert Galley. Madame le ministre, c'est avec un grand bonheur que nous vous avons entendue annoncer que vous vouliez, dans les mois et les années qui viennent, nous présenter un projet de loi portant renforcement de la cohésion sociale. C'est ce que nous avions nous-mêmes fait au printemps dernier. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Jean-Claude Boulard, rapporteur. Mais vous vous êtes dissous en cours de route !

M. Robert Galley. Beaucoup d'entre vous ont d'ailleurs participé à la discussion de ce projet, et de manière très positive.

M. le président. Mes chers collègues, nous devons lever la séance à treize heures. Mme Jacquaint, comme c'est son droit, vient de s'inscrire pour le groupe communiste. Je souhaite donc que les orateurs soient brefs et qu'ils ne soient pas interrompus...

Poursuivez, monsieur Galley.

M. Robert Galley. Dans le projet que nous avons examiné au printemps, nous avions proposé un contrat d'initiative locale, destiné à procurer un emploi aux personnes en grande difficulté, quel que soit leur âge.

Nous avons tous noté, à cette occasion, que les processus de notre vie professionnelle sont aujourd'hui placés sous le signe de la sélection, sélection par le niveau social, par l'argent et par le niveau de qualification.

Pour rompre avec cette fatalité, à l'origine de la fracture sociale, qui est une dure réalité de la vie française, le projet proposait la création de contrats d'initiative locale destinés aux titulaires de minima sociaux.

M. René Couanau. Absolument !

M. Robert Galley. Nous souhaitons opérer pour la première fois une sélection à l'envers, en posant le principe d'une action menée au profit des plus démunis, et d'eux seulement...

M. René Couanau. Très bien !

M. Robert Galley. ... à l'image du projet élaboré par notre collègue Pierre Cardo, avec la complicité et l'aide de Franck Borotra, dans le département des Yvelines.

M. René Couanau. Très bien !

M. Robert Galley. Nous avons constamment présente à l'esprit la nécessité que ces contrats d'initiative locale préparent les jeunes à entrer dans la vie active et à occuper des emplois marchands. Ainsi, la création d'un itinéraire personnalisé d'insertion professionnelle donnait aux jeunes, et singulièrement aux plus défavorisés, la

garantie de bénéficier d'une formation convenable, adaptée à leurs perspectives d'avenir, tout en percevant une rémunération tout au long de leur parcours.

Beaucoup, sur nos bancs, mais aussi sur les vôtres, avaient souligné l'urgence d'aboutir rapidement à des solutions concrètes pour faire face à la montée de la détresse. Le projet de loi que vous nous proposez répond-il à cette préoccupation fondamentale de solidarité ? Je crains bien que non.

En premier lieu, nous n'y trouvons nulle part trace de la préoccupation majeure de formation, qui est au cœur des possibilités d'insertion professionnelle durable, et donc de l'avenir des jeunes.

M. Jean Glavany. Si ! Nous n'avons parlé que de cela !

M. Robert Galley. Vous avez précisé tout à l'heure, madame le ministre, que plus de 25 % des jeunes « actifs » de moins de vingt-sept ans sont aujourd'hui au chômage. Les emplois-jeunes vont-ils constituer une bouée de sauvetage pour eux ?

Si j'en juge par les propositions faites par l'éducation nationale, la formule s'adresse à de jeunes diplômés titulaires du baccalauréat ou ayant atteint le niveau bac + 2 ; la majorité des emplois créés dans les autres services publics nécessiteront un niveau de qualification équivalent.

Sur les 630 000 jeunes inscrits à l'ANPE, 340 000 ne disposent que d'un CAP ou d'un BEP. Votre dispositif, à l'opposé de celui que nous proposons, ne leur est pas applicable et ne leur sera d'aucun secours. Vous les condamnez à se satisfaire des contrats emploi-solidarité, des contrats d'adaptation. Par ce nouveau processus de sélection, les jeunes diplômés se porteront candidats à des postes ne correspondant pas à leur qualification. Avec cette sélection, vous aggravez la fracture sociale (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), que nous n'avons cessé de dénoncer comme le mal absolu de notre société.

Notre but à nous est d'offrir à des jeunes sans occupation, sans formation, sans ressources, vivant dans un univers déstructuré, la possibilité de trouver un emploi, de fonder une famille en acquérant le goût du travail dans une activité marchande ; en un mot, de les aider à devenir des citoyens à part entière, intégrés à la société civile et contribuant à sa prospérité.

C'est pourquoi nous ne pouvons nous satisfaire de cet effort, certes très positif, que vous nous proposez au profit d'une certaine classe de jeunes, mais au détriment des autres.

Ce n'est pas une attitude différente, comme l'a dit M. Boulard il y a un instant, mais un fossé, qu'on constate entre le projet que vous nous présentez et celui, tout à fait prioritaire, qui nous paraissait correspondre aux intérêts bien compris de la jeunesse française sans emploi. Voilà pourquoi le groupe RPR votera la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à Mme Anne-Marie Idrac, pour le groupe de l'Union pour la démocratie française.

Mme Anne-Marie Idrac. Le groupe UDF aborde ce débat avec un esprit de responsabilité...

M. Jean Glavany. Cela ne se voit pas !

Mme Anne-Marie Idrac. ... et d'humilité qui convient à la gravité du débat et que l'on aimerait voir un peu plus largement partagé. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Responsabilité vis-à-vis des jeunes, de tous les jeunes, vis-à-vis des chômeurs, de tous les chômeurs vis-à-vis de la société et de toutes ses espérances en matière sociale, économique et culturelle, en ce qui concerne aussi l'image qu'elle se fait d'elle-même.

Madame le ministre, nous vous disons, en responsabilité et en conscience, que votre projet de loi n'est pas juste. Il n'est pas juste pour les jeunes en difficulté car, contrairement à ce que vous avez affirmé tout à l'heure il interdit et ce n'est pas Jacques Barrot qui me démentira – de définir une véritable politique contre l'exclusion.

M. Raymond Douyère. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

Mme Anne-Marie Idrac. Il n'est pas juste pour les jeunes apprentis. Il n'est pas juste pour les pères et les mères de famille plus âgés, qui ne seront pas concernés par ce texte.

M. Jean Glavany. Mieux vaudrait ne rien faire !

Mme Anne-Marie Idrac. Il n'est pas juste pour les jeunes mêmes, qui seront recrutés pour des emplois au rabais, avec un sous-statut de la fonction publique, sans autre perspective qu'une intégration à terme. Il n'est pas juste pour les fonctionnaires, qui découvrent avec effarement un autre moyen que celui des concours pour accéder aux emplois publics. Il n'est pas juste pour la société, qui se voit privée des baisses de charges et du dynamisme des entreprises privées, seules créatrices d'emplois et de richesses. Il n'est pas juste pour l'avenir, qui est plombé par ces 350 000 emplois publics supplémentaires et par les milliards de francs de dépenses publiques annoncées, sans compter celles que vous n'annoncez pas. (« *Très bien !* » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

L'enfer est pavé de bonnes intentions. Nous ne doutons pas de vos bonnes intentions, madame le ministre, vous les exprimez si vaillamment. Mais, comme l'enfer, votre projet de loi n'est pas bon, il n'est pas juste pour l'activité, pour la solidarité et pour l'emploi. C'est la raison pour laquelle le groupe UDF votera la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Glavany pour le groupe socialiste.

M. Jean Glavany. Notre collègue Maurice Leroy nous a fait part de son enthousiasme de novice. Mais en écoutant son intervention, un certain nombre d'entre nous se sont demandé pourquoi le groupe UDF lui avait confié la défense de la question préalable, qui exige qu'on ait au moins appris le règlement de l'Assemblée nationale.

Car la question préalable n'est pas faite pour débattre de telle ou telle question ou pour savoir si un texte est juste ou non. Elle vise, aux termes de l'article 91, alinéa 4, de notre règlement, à faire décider par l'Assemblée nationale qu'il n'y a pas lieu à délibérer. Et là, les bras nous en tombent ! Il y a dans notre pays 5 ou 6 millions de chômeurs et d'exclus et il ne faudrait pas débattre ? Il y a dans notre pays 650 000 ou 700 000 jeunes au chômage et il ne faudrait pas que l'Assemblée nationale débattre ? (*Applaudissement sur les bancs du groupe socialiste et du*

groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Il y a 140 000 jeunes bénéficiaires d'un CES et il ne faudrait surtout pas que les députés en parlent ! Il y a des millions de familles, de parents rongés par l'angoisse de ne pas voir leurs enfants accéder à la société du travail, et nous devrions ne pas parler de cette angoisse ?

M. Hervé de Charette. Démagogie !

M. Jean Glavany. Il y a des millions de plus jeunes qui se demandent s'ils ont vraiment un intérêt à se former dans les écoles, les collèges, les lycées et les universités alors qu'ils voient que leurs grands frères, qui l'ont fait, n'ont pas accès au marché du travail. Et nous ne devrions pas débattre ? C'est toutes ces questions qui sont posées, et nous, nous disons qu'il y a lieu à délibérer !

M. Yves Nicolin. Il n'y a pas de débat ! Vous avez déjà décidé !

M. Jean Glavany. Monsieur Nicolin, manifestez un peu de tolérance et d'ouverture et veuillez au moins, m'écouter ! (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Nous, nous disons qu'il y a lieu à délibérer et à débattre parce que nous nous souvenons de ce que vous avez fait quand vous étiez au pouvoir. Madame Idrac, vous y étiez encore il n'y a pas si longtemps, et les électeurs vous ont dit, au mois de juin dernier, qu'ils voulaient que le Gouvernement et l'Assemblée nationale s'attaquent aux vrais problèmes du pays. Vous avez, lorsque vous étiez aux responsabilités, donné ça et là quelques petites touches afin d'atténuer ce problème cruel de la société française.

Mais vous avez prévu beaucoup moins d'interventions de l'Etat, prenant le risque que cela ne marche pas, et introduit une plus grande précarité, pour que l'on ne traite pas les problèmes au fond.

Nous proposons, nous, de sortir de cette logique. Evidemment, ça vous gêne,...

M. Yves Nicolin. Pas du tout !

M. Jean Glavany. ... parce que nous tirons les leçons de vos échecs...

M. Charles Ehrmann. Et des vôtres !

M. Jean Glavany. ... et, d'une certaine manière, Martine Aubry a eu raison de le dire, les leçons de nos propres échecs.

C'est nous qui avons inventé les TUC ; et nous avons cru bien faire ; nous tirons les leçons de cette expérience.

Nous affirmons qu'il y a matière à délibérer. Vous affichez une formidable contradiction dans votre lecture du règlement : d'un côté, vous ne voulez pas que nous débattions, mais, dans le même temps, vous posez de nombreuses questions sur le fond du texte, ce qui montre bien que vous avez envie d'en débattre. Vous dites que vous ne voulez pas débattre mais vous vous répandez dans la presse pour proposer des amendements et « améliorer » le texte, comme vous dites.

Si nous adoptons la question préalable, le débat prendrait fin, le texte serait abandonné et les Français se demanderaient pourquoi, alors que nous voulions nous saisir du problème du chômage des jeunes, nous arrêtons tout, simplement parce que l'opposition a opposé la question préalable. Et les jeunes nous demanderaient pourquoi nous nous sommes laissé faire, ou si l'on nous a empêchés de traiter de ces questions.

Il faut étudier ce texte avec sérieux, comme le Gouvernement nous l'a proposé et comme la commission l'a fait. De nombreux problèmes doivent encore être réglés. Pour améliorer ce texte, qui est déjà bon, il faut bien évidemment l'examiner, et le groupe socialiste demande par conséquent le rejet de la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Sarre, pour le groupe Radical, Citoyen et Vert.

M. Georges Sarre. Mes chers collègues, oui, il y a lieu de débattre et je crois, madame Idrac, qu'il serait injuste de ne rien faire,...

M. Dominique Dord. Mme Idrac n'a pas dit cela !

M. Georges Sarre. ... il serait indécent de ne pas agir. C'est pourquoi le Gouvernement a raison de déposer ce projet de loi qui va nous permettre de débattre, la discussion permettant d'améliorer le texte.

Offrir aux jeunes 350 000 emplois, définir des profils, permettre la création de nouveaux métiers, cela vaut bien un beau débat à l'Assemblée nationale ! Car il n'y aurait rien de pire que de continuer ce que nous avons connu dans les années passées.

Est-il supportable de voir encore monter la courbe du chômage sans agir ? Non ! Tout doit être fait pour combattre ce fléau et Mme Aubry a eu raison de préciser que l'action en faveur de l'emploi comportait plusieurs volets : une politique économique, une politique budgétaire, une politique sociale, les trente-cinq heures, bref, la réduction de la durée du travail ; tout cela permettra d'avancer dans la bonne direction.

Je voterai ce texte des deux mains, ainsi que, mes collègues du groupe RCV, car il introduit une véritable rupture par rapport au traitement social du chômage.

Que les jeunes puissent être rémunérés au SMIC, c'est mieux que la situation qu'on connaît dans de nombreux secteurs, mesdames, messieurs de l'opposition. Et cinq ans, c'est presque devenu l'horizon, tant la précarité est grande ; vous devez prendre cette situation en considération. Oui, le Gouvernement et le Parlement, avec cette loi, vont permettre à des milliers de jeunes de mettre le pied à l'étrier, et c'est une bonne chose.

Evidemment, le Gouvernement n'a pas trouvé la pierre philosophale ! Il va falloir continuer à se battre pour faire reculer le chômage ; c'est pourquoi il est temps de s'y mettre vraiment.

Vous offrez une chance aux jeunes de ce pays. Il faut penser à tous les autres, et ce sera le travail des prochains mois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Muguette Jacquaint, pour le groupe communiste.

Mme Muguette Jacquaint. Le groupe communiste votera sans aucune ambiguïté contre la question préalable déposée par l'UDF car il faut vraiment ne pas être à l'écoute des jeunes et de ce qu'ils souhaitent pour ne pas vouloir discuter de ce texte.

Mais une telle attitude ne m'étonne pas. Quelle considération avez-vous témoignée aux jeunes depuis des années alors que vous les avez cantonnés par milliers dans des emplois précaires, des petits boulots, que vous avez même inventé pour eux le SMIC-jeunes, qu'ils ont d'ailleurs refusé dans leur grande majorité, ce dont je me réjouis ?

Mais ils n'ont pas simplement refusé le SMIC-jeunes. Ils ont aussi voulu, au mois de juin dernier, comme des milliers de nos concitoyens, être considérés, être reconnus dans une société où ils aient leur place.

Le premier texte à l'ordre du jour de notre assemblée propose la création d'emplois pour répondre à la volonté de la jeunesse, lui permettre de se faire un avenir et de construire la société. Vous aurez, madame le ministre, tout l'appui du groupe communiste.

Nous rejetons depuis des années la précarité, les petits boulots, les emplois non reconnus qui ne tiennent pas compte des individus, qui ne vont pas dans le sens d'un développement de l'économie, d'un développement de la reconnaissance de l'homme, de la femme, de l'être humain.

C'est un véritable désastre que nous connaissons aujourd'hui avec le chômage.

Certes, et vous l'avez reconnu, madame le ministre, ce premier texte ne réglerait pas tous les problèmes du chômage. Puisque vous semblez vouloir que les choses aillent mieux dans le domaine de l'emploi, j'attends que vous vous fassiez entendre du CNPF pour que, lors de la prochaine conférence sur l'emploi, les jeunes puissent participer aux travaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, dans un instant je vais mettre la question préalable aux voix.

Notre discussion a été empreinte de sérieux et, finalement, de pas mal de tolérance.

Je rappelle l'enjeu du vote qui va avoir lieu : si la question préalable est adoptée, le texte sera considéré comme rejeté ; si elle n'est pas adoptée, nous poursuivrons la discussion.

Je mets aux voix la question préalable.

(*La question préalable n'est pas adoptée.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

10

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi, n° 200, relatif au développement d'activités pour l'emploi des jeunes :

M. Jean-Claude Boulard, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (rapport n° 206).

A vingt heures quarante-cinq, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à treize heures.*)

Le Directeur du service du compte rendu intégral de l'Assemblée nationale,

JEAN PINCHOT

